
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-neuvième séance – Mardi 2 novembre 2004, à 17 h

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Vera Figurek, MM. Alain Fischer, Jean-Marie Hainaut, Roman Juon et M^{me} Bérengère Rosset.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, MM. André Hediger, Patrice Mugny et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 21 octobre 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 2 novembre et mercredi 3 novembre 2004, à 17 h et 20 h 30, et pour samedi 13 novembre 2004, à 8 h et 10 h.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs, j'ai trois communications à faire. Vous avez tous constaté qu'un certain nombre de documents ont été distribués sur vos tables. Le premier concerne les cours qui sont organisés à l'intention du personnel de la Ville de Genève. Vous aviez demandé à être informés, la publication est à votre disposition et le Conseil administratif a décidé de vous autoriser à suivre ces cours, mais en payant les émoluments administratifs.

Le deuxième document concerne la nomination des présidents, vice-présidents et suppléants des locaux de vote. Je crois que vous souhaitiez en connaître les noms. La liste 2005 est à votre disposition; il est clair que le Conseil administratif souhaite, pour les années à venir, c'est-à-dire 2006 et les suivantes, que certains conseillers municipaux s'intéressent à aller, de temps en temps durant l'année, s'occuper d'un local de vote.

Ma troisième communication – et je pense que vous l'attendiez avec un certain intérêt – consiste en quelques informations concernant le directeur général de l'administration municipale qui entrera en fonction le 1^{er} décembre 2004. Le titulaire s'appelle Jacques Moret, il est né le 17 mars 1954 à New York; il est Suisse, est marié et a un enfant. Son cursus est le suivant. M. Moret a fait une maturité latine au collège Calvin à Genève, ensuite une licence ès sciences mathématiques théoriques à l'Université de Genève. Toujours à l'Université de Genève, il a poursuivi ses études par une licence ès sciences informatiques et il a continué une double formation aux Etats-Unis et à Genève, obtenant un diplôme et un master en informatique. Le français est la langue maternelle de M. Moret, mais il parle également l'anglais, l'espagnol, l'italien et il a des connaissances d'allemand. Jusqu'à sa prise de fonction, le 1^{er} décembre 2004, il est directeur général et associé d'une société d'informatique financière établie à Genève.

Monsieur le président, j'en ai terminé avec les communications.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Tout d'abord, je tiens à excuser l'absence tout à l'heure, pour notre séance de 20 h 30, de MM. Muller, Tornare et Hediger.

Ensuite, il a été décidé, d'entente avec le bureau et les chefs de groupe, que le rapport P-105 A de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la pétition intitulée: «Le Théâtre Les Montreurs d'images menacé de disparition»

serait reporté au 4 décembre 2004 dans le cadre de la discussion sur le budget, tel que le demandait la commission des arts et de la culture.

J'ai une autre communication. La Télévision suisse romande, par la voix de M. Monnat, a réitéré sa demande de filmer M. Maudet ce soir ou demain soir. Suite à une discussion avec le bureau puis avec les chefs de groupe, nous avons décidé de demander un complément d'information au sujet de cet éventuel enregistrement filmé avant de passer au vote. Si ce vote devait avoir lieu, il aurait lieu demain, à 20 h 30, après que le bureau et les chefs de groupe se seront à nouveau réunis, à 19 h, à la salle Nicolas-Bogueret.

Enfin, je vous rappelle, au nom de M. Marquet et de M^{me} Kraft-Babel, que demain il y aura une répétition des chants de l'Escalade, ici, dans cette salle, à 19 h 45. J'invite toutes les conseillères et tous les conseillers municipaux à s'y rendre; ce serait l'occasion de célébrer l'Escalade non seulement avec des harmonies ou des fanfares, mais aussi avec un chœur! Je suis convaincu que vous êtes tout aussi capables dans ce domaine que dans d'autres...

3. Prestation de serment de M. Vincent Schaller, remplaçant M^{me} Renate Cornu, conseillère municipale démissionnaire.

M. Vincent Schaller est assermenté.

4. Questions orales.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Ma question s'adresse à M. Muller et concerne un article paru dans le *GIM-Actuel* N° 11, en septembre 2004. Dans ce numéro, la Gérance immobilière municipale a décidé de publier une lettre, non signée, ou plutôt signée «Les parents d'étudiants et révoltés pour eux». A notre sens, cette lettre entraîne un sentiment d'agressivité, voire de xénophobie, envers certains locataires considérés dans cette lettre comme des «cas sociaux, alcooliques, drogués ou psychiquement atteints qui drainent une faune des plus colorées...», et qui, selon ces personnes qui n'ont pas signé leur lettre, prendraient le logement aux étudiants. Ma question est la suivante: quel est le but visé par le journal de la Gérance immobilière municipale quand il publie une lettre qui, en fait, appelle à des sentiments de rejet et de violence envers les personnes les plus

faibles de notre société? Comment se fait-il qu'on accorde une place aussi importante qu'un encadré souligné en gris à une lettre écrite par des personnes qui n'ont même pas eu le courage de la signer?

M. Pierre Muller, maire. Je vous remercie d'avoir posé cette question, Madame, et d'avoir lu quelques lignes de cette lettre parue dans ce journal, car il est important d'être au courant de ce qui se passe à la GIM. Vous savez que, depuis quelques numéros, j'ai ouvert une tribune dans ce petit journal distribué aux locataires de la Ville de Genève. Nous avons justement voulu donner des explications à ces gens-là, leur montrer que nous n'étions pas ce qu'ils pensaient et que, dans le cadre de la politique globale et sociale de la Ville de Genève, nous faisons des efforts dans le sens qui ne va pas dans l'argumentation de cette lettre. Je crois que cela correspond particulièrement à la volonté d'ouverture et de transparence de la Gérance immobilière municipale.

M. Guillaume Barazzone (DC). En guise d'introduction, j'aimerais dire que le groupe démocrate-chrétien va retirer la motion M-469 intitulée «Pour plus d'espaces verts sur la plaine de Plainpalais», et que la question que je vais poser remplace cette motion.

Pour mettre ma question dans son contexte, il faut partir du constat suivant. La plaine de Plainpalais est depuis plusieurs années laissée à l'abandon, je crois même pouvoir dire, en pesant mes mots, qu'il s'agit aujourd'hui d'un véritable dépotoir. Il y a quelques mois, une présentation publique d'un projet d'aménagement par le Conseil administratif, plus particulièrement par MM. Tornare, Hediger et Ferrazino, a eu lieu. Puisqu'il y a eu présentation publique, nous en avons déduit qu'il s'agissait d'une priorité en matière d'aménagement du Conseil administratif, mais force est de constater que depuis la présentation publique nous n'avons plus entendu parler de ce projet, ni en commission, ni devant le Conseil municipal! Silence radio, si ce n'est une mise à l'enquête publique publiée dans la *Feuille d'avis officielle (FAO)* durant le mois de juillet 2004.

Je crois que la population attend l'aménagement de la plaine de Plainpalais et, si nous sommes d'accord sur le principe de l'aménagement de la plaine de Plainpalais, nous attendons que le Conseil municipal puisse se prononcer sur les modalités de cet aménagement.

Ma question vise à savoir si le Conseil administratif a enterré le projet. Si ce n'est pas le cas, va-t-il venir bientôt avec une proposition devant ce Conseil municipal, pour que nous puissions nous prononcer sur l'opportunité et les modalités de cet aménagement? Etant donné le long temps d'attente entre la présenta-

tion publique et la date d'aujourd'hui, le Conseil administratif a-t-il revu sa copie? A-t-il modifié son projet de départ et a-t-il revu le montant de 22 millions de francs qui, comme tout le monde le sait, au regard de la limite des 110 millions de francs d'investissements que nous nous fixons chaque année, représente une grosse part du budget d'investissements?

Je vous remercie de me donner une réponse aussi claire que ma question.

Le président. Et, nous l'espérons, plus brève... Monsieur Ferrazino, vous avez la parole.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'essayerai d'être bref, Monsieur le président. Monsieur Barazzone, il y a plusieurs interrogations dans votre question. Je prends note que vous retirez la motion M-469 – je pense que c'est une bonne chose – dans laquelle vous demandiez de mettre l'accent sur l'arborisation ou l'aspect verdoyant de la plaine de Plainpalais. Vous étiez présent à la séance publique à laquelle vous faisiez allusion et vous vous souvenez que nous, les magistrats et les collaboratrices et collaborateurs qui nous accompagnaient, avions expliqué les raisons pour lesquelles nous n'avions pas retenu cette option. Nous avions expliqué que si nous avions la volonté d'arboriser au maximum l'extérieur de la plaine de Plainpalais – et ce sera le cas, puisque l'arborisation existante doublera – il n'était pas possible d'arboriser à l'intérieur de la plaine, en raison des multiples usages de celle-ci, sachant que nous souhaitions, par ce projet d'aménagement, permettre à l'ensemble des activités qui s'y déroulent de perdurer.

Vous l'avez dit vous-même, Monsieur Barazzone, il y a eu mise à l'enquête publique, récemment annoncée par la *FAO*, et le dossier est soumis à l'autorisation de construire. Donc, actuellement, le dossier est à l'examen du département cantonal compétent et le Conseil municipal sera saisi de ce projet vraisemblablement en janvier 2005. Comme nous avons eu l'occasion de le dire tant devant le Conseil municipal que dans le cadre de la séance publique, si l'option retenue dans le projet qui vous sera présenté, au niveau du matériau utilisé, est à nouveau le gore du Beaujolais – c'est-à-dire une pierre en l'occurrence – c'est en raison de l'expérience positive que nous avons faite sur la partie située du côté de l'avenue du Mail, là où il y a les jeux de pétanque. Cet aménagement avait été fait à titre expérimental il y a déjà un certain nombre d'années et, vu la réussite, nous avons prévu de généraliser cette option.

J'ai encore une réponse à une de vos interrogations: le périmètre est-il toujours le même? Non, nous avons réduit le périmètre et avons isolé le petit triangle

à la hauteur de la place du Cirque, cela pour plusieurs raisons. Il y a d'abord des raisons économiques. Vous avez fait allusion au plan financier d'investissements: nous devons vous présenter un projet qui, à défaut d'être le moins cher possible, soit le plus en phase avec les nombreux investissements qui figurent dans le plan financier. L'autre raison est la décision de l'Office cantonal des transports et de la circulation de maintenir l'axe de circulation qui débouche sur la place Neuve et qui, par conséquent, rendrait superfétatoire, en quelque sorte, un aménagement global de la plaine si elle devait être coupée par un axe routier. Nous avons trouvé plus raisonnable de limiter le champ d'intervention et c'est pourquoi nous retra-vailons ce dossier qui, en ce moment, est soumis à l'autorité cantonale compétente pour l'obtention de l'autorisation de construire. Le crédit auquel vous avez fait allusion sera soumis au Conseil municipal début janvier 2005.

M^{me} Sandrine Salerno (S). J'ai une question à ces messieurs du Conseil administratif. M. Muller, maire, vient de nous apprendre la nomination de M. Moret au poste de directeur général de l'administration. Ma question est simple: je souhaiterais savoir pourquoi, lors de nomination à des postes de direction, ce sont quasiment systématiquement des hommes qui sont nommés dans l'administration municipale genevoise.

M. Pierre Muller, maire. Merci de poser cette question, Madame Salerno. Nous aurions souhaité trouver une dame, mais nous n'avons pas eu de candidate correspondant au profil et, franchement, nous l'avons regretté. M. Tornare, qui a le sens de l'humour, comme vous le savez, vient de me susurrer à l'oreille que, si vous vous étiez présentée, vous auriez peut-être été choisie...

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif André Hediger. Il y a quelques semaines, le chapiteau des brocanteurs et antiquaires s'est installé, comme chaque année, sur la plaine de Plainpalais. Ces brocanteurs et antiquaires ont été extrêmement découragés cette année de voir qu'on infligeait une pléthore d'amendes à tous les clients potentiels qui venaient guigner ou acheter des bibelots et autres meubles. C'est d'autant plus déconcertant que, comme vous le savez, en ce moment la conjoncture est difficile pour tous ces commerçants. Ils s'en sont plaints et on leur a répondu que les gens pouvaient aller garer leur véhicule au parking souterrain de Plainpalais. Mais chacun sait qu'il n'est pas évident de transporter des chaises ou une armoire...

Il a aussi été dit – sauf erreur, par vous-même, Monsieur le magistrat – que, dans le cadre de la demande d'autorisation, les organisateurs n'avaient pas

demandé à pouvoir utiliser le parking extérieur situé juste à côté, alors que jamais – et cela depuis des années – il n’a été question de demander cette autorisation. J’aimerais savoir ce qui s’est passé et ce que vous comptez faire.

M. André Hediger, conseiller administratif. C’est une question à laquelle je m’attendais, puisqu’il en a été question dans les journaux. Voici donc mes explications. Alors que la Foire à la brocante existe depuis un certain nombre d’années, il y a eu en 2004 un petit problème avec le cirque Knie. En effet, ce dernier s’est installé début septembre alors qu’il arrive d’habitude vers le 20 août. Ce petit problème a pu être réglé sur le terrain lors d’une réunion de travail entre M. Rieder, responsable de la foire, Franco Knie, et le Service des agents de ville et du domaine public. M. Rieder a donc pu commencer son installation avant le départ du cirque Knie.

Monsieur Hatt-Arnold, j’aimerais tout de même dire haut et fort que M. Rieder a reçu 140 macarons du Service des agents de ville et du domaine public destinés aussi bien aux clients qu’aux brocanteurs. Ces derniers pouvaient ainsi parquer leur camionnette derrière les tentes, puisqu’à la fin de chaque journée ils rangent leur marchandise dans leur camionnette. M. Rieder avait aussi la possibilité de remettre des macarons aux clients des brocanteurs afin qu’ils puissent accéder au parking avec leur véhicule et charger leurs achats.

Au cours de ces dernières années, je n’ai jamais autorisé les voitures à parquer juste à côté de la Foire à la brocante. La règle a toujours été d’utiliser le parking souterrain, d’autant plus que j’ai discuté avec M. Donnat de la Fondation des parkings afin que les prix soient modifiés. Le parking est totalement libre sous la plaine de Plainpalais le samedi et le dimanche, il n’est donc pas acceptable que les gens garent leur véhicule en surface. Monsieur Hatt-Arnold, quand vous vous rendez au Salon de l’automobile ou à la Foire de Genève à Palexpo, vous ne vous garez pas devant l’entrée, vous vous rendez au parking souterrain.

M. Pierre Maudet (R). Ma question se rapporte à un aménagement éphémère que notre Ville connaît depuis 1997. En effet, j’aimerais interroger le Conseil administratif sur le devenir de la chaise qui se trouve à la place des Nations, la chaise à trois pieds symbolisant la lutte contre les mines antipersonnel. Cette chaise fait maintenant un peu partie de l’identité visuelle de Genève, elle souligne son rôle humanitaire. Je pense que ma question s’adresse en particulier au magistrat en charge du département de l’aménagement... (*M. Ferrazino discute*) mais il semble qu’il ne m’écoute que d’une oreille... Ses collègues lui transmettront sans doute ma question, Monsieur le président, à moins que ce soit vous et je vous en remercie par avance...

Le président. Je le ferai sans faute, Monsieur Maudet!

M. Pierre Maudet. Soyez-en remercié, Monsieur le président! Je souhaitais lui demander ce que le Conseil administratif pense du devenir de cette chaise. J'imagine qu'elle ne va pas rester à cet endroit, vu que le Conseil municipal s'est prononcé pour un projet assez abouti de renouvellement de l'ensemble de la place. Le cas échéant, que souhaite faire le Conseil administratif, entend-il proposer des solutions, d'autres emplacements au concepteur de cette œuvre, ou pense-t-il qu'il faut se débarrasser de cet aménagement éphémère? D'avance, je le remercie de sa réponse.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. D'abord, Monsieur Maudet, vous avez raison de parler d'un aménagement éphémère, vous devriez même dire «provisoire», puisque, sauf erreur, l'autorisation n'avait été délivrée que pour quelques semaines. Il est vrai qu'à Genève le provisoire a tendance à durer et qu'en l'occurrence tout le monde est satisfait de cet aménagement, puisque cette œuvre du sculpteur Berset est devenue un symbole très fort. Si nous n'avions pas débuté le réaménagement de la place des Nations, personne ne se serait interrogé sur l'avenir de la *Broken Chair*, tant il était évident qu'elle devait rester là, indépendamment de son caractère provisoire ou éphémère du début.

A la question que vous posez – quel est l'avenir de cette chaise? – je répondrai tout en nuances, dans la mesure où ce dossier sera examiné par le Conseil administratif lors de sa séance de demain. Je précise que, dans le dossier en autorisation de construire, j'ai pris la précaution de faire figurer la chaise sur la place des Nations. En d'autres termes, si nous le souhaitons, l'autorisation nous permet de conserver la chaise, non pas à son emplacement actuel, mais dans le même axe, un peu plus près du bâtiment des Nations Unies. Nous avons néanmoins examiné des variantes, puisque nous étions un certain nombre à penser que la chaise pourrait peut-être trouver une place plus favorable dans un autre lieu, ou à un autre endroit de la place des Nations. Ainsi, il est une variante sur laquelle nous avons travaillé, c'est celle de la boucle de rebroussement du tram. Mais il n'est pas nécessaire de faire de grands dessins pour comprendre que les Transports publics genevois et leurs usagers étaient un peu inquiets, sachant que la chaise est souvent un lieu de rassemblement. Le fait que des manifestants se rassemblent sur la boucle de rebroussement du tram peut, cela se comprend, créer un certain nombre de difficultés pour le bon fonctionnement des motrices.

Nous avons ensuite privilégié une autre option, celle de trouver un emplacement dans le périmètre des organisations internationales, qui assure une bonne visibilité de l'œuvre et qui préserve son aspect symbolique. Il ne s'agit en effet

pas simplement de trouver un endroit où caser cette œuvre. Une solution que nous trouvions assez favorable était de l'installer dans le périmètre de la future Maison de la paix, c'est-à-dire le long du chemin Rigot, où ce symbole aurait pu être vu depuis le chemin de fer en arrivant à Genève. Les finances de la Confédération étant ce qu'elles sont et les différents départements en charge de la Maison de la paix ayant apparemment quelques difficultés à se mettre d'accord, aux dernières nouvelles, selon une information qu'on a pu lire dans la presse romande, le projet semble avoir du plomb dans l'aile. En tout cas, le lancement de ce projet qu'on nous annonçait pour 2007-2008 semble être reporté à 2010, voire 2015. En l'état, ce n'est donc pas une solution raisonnable et je dirai que seuls l'emplacement actuel, mais plus proche de l'ONU, et l'option de rechange dans le périmètre des organisations internationales restent d'actualité. Nous avons pris des mesures pour faire en sorte que ces deux options soient possibles.

Une autre réponse devra aussi être donnée par Handicap International qui, aujourd'hui, est propriétaire de l'œuvre. En cette qualité, cette organisation a récemment installé un échafaudage pour réparer cette chaise – vous avez dû le voir si vous êtes passés à la place des Nations – sans demander d'autorisation au Service des agents de ville et du domaine public, d'ailleurs, mais cela a été corrigé et ratifié par la suite. Reste qu'il n'est pas très logique de réparer cette chaise au moment où on parle de l'enlever pour la mettre dans un autre lieu, mais c'est le propriétaire qui en a décidé ainsi. De plus, dans une lettre tout à fait récente, un petit paragraphe incident nous laisse entendre que Handicap International, qui vient d'acheter l'œuvre, aimerait la revendre à la Ville de Genève – ce n'est pas clairement écrit, mais nous l'avons compris comme cela. Vous voyez donc qu'il y a d'autres questions auxquelles il faudra répondre, indépendamment des questions urbanistiques et d'aménagement. Demain, nous vous donnerons certainement plus de précisions, suite au débat que nous aurons eu en séance du Conseil administratif.

M. Olivier Norer (Ve). Ma question s'adresse au conseiller administratif Christian Ferrazino. L'année passée, en décembre 2003, les Pâquis vivaient au rythme des changements d'horaires des Transports publics genevois (TPG). Si, d'un côté, la ligne du tram 13 avait été inaugurée avec succès, de l'autre, on avait créé un appendice de la ligne de bus 1 desservant le quartier des Pâquis. Cette modification de la configuration des lignes avait soulevé pas mal de tumulte dans le quartier; d'ailleurs, une pétition avait été déposée au Grand Conseil. Par la suite, dans cette enceinte, le Conseil municipal a débattu de cet objet par l'intermédiaire de la résolution R-62, dont je vous relis l'invite: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir énergiquement auprès du Conseil d'Etat pour que la desserte des Pâquis soit rétablie et prolongée jusqu'au Jardin botanique sans passer par la place Châteaubriand.»

Comme nous sommes à quelques semaines du nouvel horaire et que des améliorations tant pour Sécheron que pour les Pâquis ont été annoncées, je voudrais savoir ce qu'il en est. La ligne 1 va-t-elle être rétablie dans son tracé original et prolongée jusqu'à Sécheron?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Ce que je peux déjà dire, Monsieur, c'est que, conformément aux vœux de votre Conseil, la ligne 1 ne passera plus à travers la place de Chateaubriand. C'est la demande principale qui avait été formulée et que nous avons relayée auprès des TPG. Il n'était en effet pas acceptable de faire passer une ligne de bus à travers la place Chateaubriand, où nous étions en train d'aménager une crèche, des jeux d'enfants et une maison de quartier pour les Pâquis.

A ce jour, je ne suis pas sûr que les TPG et l'Office des transports et de la circulation (OTC), qui est l'organe compétent – je vous rappelle que la Ville n'a pas voix au chapitre dans le cadre de l'exploitation et de l'extension du réseau des TPG – aient retenu une option définitive, à savoir faire passer les transports publics par le quai ou à l'intérieur du quartier. Toujours est-il qu'il faudra, car c'est une obligation dans le cadre du contrat de prestations qui lie les TPG à l'Etat de Genève, desservir ce quartier jusqu'au Jardin botanique. Les TPG et l'OTC doivent trouver la meilleure solution: soit les bus passent par le quartier et débouchent sur la rue de Lausanne, soit ils passent par le quai pour éviter la place Chateaubriand. Selon l'état du dossier, le problème est que, si un bus supplémentaire débouche sur la rue de Lausanne, cela ne fera qu'amplifier les complications qu'on connaît déjà aujourd'hui avec le tram, les voitures, les motos et les vélos. Comme vous le savez, il y a déjà suffisamment de problèmes pour ne pas en rajouter. A l'heure actuelle, à ma connaissance, les TPG et l'OTC n'ont pas encore adopté la solution que vous appelez de vos vœux, mais nous vous la communiquerons dès que nous la connaissons.

M. Alain Marquet (Ve). Ma question s'adresse à M. Hediger, qui a répondu de façon très exhaustive à la question que j'avais posée lors de notre séance du 5 octobre 2004 concernant les panneaux d'affichage sur le domaine public. Les précisions qu'il a données sur l'interprétation par les communes de la directive Furgler de 1982 nous ont appris qu'une tolérance était mise en œuvre pour des panneaux d'affichage qui se seraient trouvés à moins de 3 m du bord de la chaussée, à condition que ces panneaux d'affichage, s'ils étaient ordinaires, fassent moins de 3,5 m², et qu'ils fassent moins de 1,2 m², s'ils étaient éclairés. Or il se trouve qu'il y a encore bon nombre de panneaux d'affichage publicitaires éclairés qui se trouvent à moins de 3 m de la bordure du trottoir et qui, en la matière,

contredisent donc les directives Furgler. C'est le cas notamment à la place du Cirque, sur l'arrêt de tram.

J'aimerais savoir ce qu'a entrepris ou ce que compte entreprendre le Conseil administratif pour répondre à la motion-M-418 qui lui a été renvoyée le 23 février 2004.

Le président. Le Conseil administratif vous répondra demain.

J'ai le plaisir de saluer à la tribune du public M^{me} Anne-Marie Von Arx-Vernon, M^{me} Anne Mahrer, M. Christian Bavarel et M. Jacques Baudit, qui sont tous député(e)s au Grand Conseil. (*Applaudissements.*)

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse au conseiller administratif Christian Ferrazino. Je me permets de revenir sur la première question que j'ai posée lors de cette législature, le 23 juin 2003, et qui concernait la piste cyclable sur le quai Ernest-Ansermet. En effet, il existe une piste cyclable qui va actuellement d'Uni-Mail à l'avenue Sainte-Clotilde et qui s'arrête là. Elle ne rejoint pas la rue des Deux-Ponts, ce qui fait qu'actuellement il n'y a pas d'accès cyclable pour arriver aux immeubles le long du quai. Sans piste cyclable à la rue des Deux-Ponts, on ne peut pas conseiller aux cyclistes d'emprunter cette rue pour se rendre chez eux. De plus, c'est un maillon manquant dans le réseau qui permet de rejoindre, par le quai, le bois de la Bâtie et les habitations se trouvant au-delà.

Vous m'aviez répondu, Monsieur Ferrazino, que ce tronçon de piste cyclable était prévu, mais qu'il fallait encore régler le problème du débouché sur la rue des Deux-Ponts et qu'une fois résolu ce problème d'accès la piste cyclable pourrait être construite. Un an et demi après, j'ai vu dans les différentes brochures *Vélos-info*, qui sont éditées par votre département, que cette piste cyclable n'est même pas à l'étude. J'aurais voulu savoir où elle en est exactement.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Les problèmes sont parfois plus complexes qu'on ne l'imagine. En l'occurrence, un élément nouveau est venu se greffer dans la réflexion des ingénieurs de la circulation qui étudient la problématique de la rue des Deux-Ponts, à savoir l'extension du tram Onex-Bernex, qui risque de passer par la rue des Deux-Ponts, par le boulevard Saint-Georges ou par la rue du Stand. Ce sont des variantes qui sont à l'examen de l'Office des transports et de la circulation. Evidemment, il faut réfléchir à l'inté-

gration de cette piste cyclable dans le cadre de ce futur aménagement, qui sera très prochainement d'actualité, semble-t-il.

Je peux vous dire que la prolongation de cette piste cyclable sera intégrée dans le crédit «vélo» actuellement à l'examen de mes services et qui sera soumis au Conseil municipal en janvier prochain. Vous savez que, régulièrement, M. Morel, de la Division de la voirie, prépare ces crédits «vélos» pour arriver aux 150 km de pistes et bandes cyclables sur le territoire municipal. Le prochain crédit sera déposé au mois de janvier prochain et devrait intégrer enfin le maillage auquel vous avez fait allusion.

M. Pierre Rumo (T). Ma question s'adresse à M. Manuel Tornare. Nous avons déjà évoqué cette question il y a quelques semaines, mais il me semble important d'y revenir. En effet, depuis quelques semaines, l'Office cantonal de la population envoie des avis de fin de droit aux requérants d'asile dont la demande a fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière par l'Office fédéral des réfugiés. On peut lire sur ces avis, notamment, que plus aucune prestation ne leur sera délivrée, ni en hébergement ni en nourriture, et qu'ils devront quitter leur centre d'hébergement actuel. L'Hospice général pourra ainsi fournir une aide d'urgence, selon l'article 12 de la Constitution fédérale, aux conditions fixées par un arrêté du Conseil d'Etat du 28 juillet 2004.

Par ailleurs, depuis plusieurs mois, l'Office cantonal de la population envoie aux employeurs de requérants d'asile séjournant en Suisse depuis de longues années une lettre selon laquelle l'autorisation de travail provisoire perdra tous ses effets dès réception de la présente. J'ai là le cas d'une personne qui travaillait depuis cinq ans à l'Hôtel Richemond et qui a dû cesser son activité du jour au lendemain. De ce fait, ces requérants tombent directement à l'assistance publique, sans être en mesure de percevoir des indemnités chômage, puisqu'ils sont considérés comme inaptes à être placés, alors qu'ils étaient totalement intégrés sur le plan social et sur le plan financier.

Monsieur le conseiller administratif, le Service social est-il également touché par les mesures prises par l'autorité fédérale? Par ailleurs, estimez-vous que les requérants vont solliciter plus souvent ces prochaines semaines l'aide de vos services, alors que l'Office fédéral des réfugiés, lui-même, n'exclut pas une hausse des demandes d'aides urgentes ou du taux de délinquance durant l'hiver?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, le Service social est beaucoup plus sollicité, évidemment. La semaine passée, nous avons eu une séance avec les services sociaux des villes de France

voisine, Annemasse et Saint-Julien, puisque la volonté du Conseil administratif est d'intégrer aussi les services sociaux des villes françaises dans la plateforme contre l'exclusion. Ceux-ci nous ont dit que, depuis que des mesures ont été prises à Berne, il y avait également des conséquences sur leurs services sociaux.

Je poserai la question au Service social et je vous donnerai, peut-être demain, des chiffres et une réponse plus complète à votre question. Je vous fournirai aussi d'autres éléments concernant les actions que nous allons mener dans un proche avenir pour remédier à cette situation qui est, malheureusement, désastreuse, étant donné les décisions injustes, à notre sens, qui sont prises à Berne.

M. Michel Ducret (R). Il y a quelques années, une demande de crédit a été arrachée au Conseil municipal pour créer un logement de concierge à Pré-Picot, dans le petit bâtiment qui se trouve à l'entrée de la propriété. A ce moment-là, nous dénoncions l'inadéquation de ce bâtiment à cette affectation, essentiellement pour des questions dimensionnelles. A ce jour, nous devons constater que ce bâtiment non seulement n'a pas été transformé, mais qu'il est dans un état plus que lamentable et qu'il court à la dégradation, ce qui est inadmissible.

Ma question au Conseil administratif a trois volets: qu'en est-il de ce projet? Où est logé actuellement le concierge de Pré-Picot, qui devait être logé à cet endroit? Enfin, qu'est devenu le montant de ce crédit? J'espère que le Conseil administratif sera en mesure de répondre.

Le président. Monsieur Ducret, il vous sera répondu demain.

M. Didier Bonny (DC). Ma question s'adresse à M. Ferrazino, même si elle touche les écoles. Monsieur Ferrazino, j'aimerais que vous vous renseigniez et que nous nous disiez si, oui ou non, le Service de l'énergie vient ramasser systématiquement les centaines, voire les milliers de néons qui, chaque année, sont changés dans les écoles. Apparemment, ce n'est pas le cas, puisque les concierges sont censés appeler le Service de l'énergie pour qu'il vienne récupérer les néons et que ceux-ci ne soient pas simplement mis à la poubelle. Il semble que cela ne se fait pas systématiquement et que des milliers de néons sont stockés dans l'attente incertaine que le Service de l'énergie passe les prendre. Je sais que l'écologie est très chère à votre cœur, Monsieur le conseiller administratif – au mien également – et je souhaite que vous vous renseigniez afin de savoir ce qu'il en est.

Le président. M. Ferrazino vous répondra demain.

M. Roberto Broggin (Ve). Ma question s'adresse à M. Manuel Tornare. Vous savez que l'élection de la nouvelle présidente du Grand Conseil va se dérouler très prochainement. Votre employée, M^{me} de Tassigny, cheffe de la Délégation à la petite enfance, qui occupe donc un poste important dans votre département, accèdera certainement à la présidence du Grand Conseil. J'aimerais savoir quelles sont les dispositions que vous avez prises pour l'aménagement de son temps de travail?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Broggin, je répondrai à cette question en commission, et non en plénum.

5. Motion de MM. Guillaume Barazzone, Guy Mettan, Lionel Ricou, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion et M^{me} Alexandra Rys: «Pour plus d'espaces verts sur la plaine de Plainpalais» (M-469)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le manque d'espaces verts et de terrains de détente dans les quartiers de la Jonction et de Plainpalais;
- l'attachement de la population à la plaine de Plainpalais, laquelle la considère comme un centre de vie et d'activités indispensables à la cité;
- les nombreux habitants, étudiants, marchands, touristes qui traversent quotidiennement la plaine de Plainpalais;
- les demandes fréquentes de la population en faveur de la création d'espaces de végétation sur la plaine de Plainpalais;
- la présentation au public, cet hiver, du projet de rénovation de la plaine de Plainpalais par le Conseil administratif,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prévoir plus d'espaces de verdure et de végétation dans son projet de rénovation de la plaine de Plainpa-

¹ «Mémorial 161^e année»: Annoncée, 6809.

lais.

Le président. Mesdames et Messieurs, la motion M-469 est retirée, conformément au souhait de M. Barazzone exprimé au moment des questions orales.

6. Interpellation de M. Pierre Maudet: «Le Conseil administratif veut-il courber le Conseil municipal pour changer de ligne?» (I-115)¹.

M. Pierre Maudet (R). J'ai annoncé cette interpellation au printemps 2004, il y a presque six mois et, comme c'est parfois le cas, M. Ferrazino l'a relevé tout à l'heure, il m'arrive d'anticiper des discussions du Conseil administratif. Le seul problème est que nos séances qui se prolongent ont pour conséquence de reporter bien plus tard certains points. Cette interpellation, en l'occurrence, avec ses quatre étoiles à l'ordre du jour, aurait pu être faite bien avant, au mois de juin déjà.

Alors de quoi s'agit-il? «Le Conseil administratif veut-il courber le Conseil municipal pour changer de ligne?» Non, bien sûr, nous n'aurions pas osé! Ce titre est purement ironique, c'est une formule à l'endroit des conseillers administratifs; nous n'aurions pas osé penser un seul instant que ce Conseil administratif eût été perfide au point de vouloir courber le Conseil municipal! Mais tout de même, Mesdames et Messieurs, nous pouvons légitimement nous interroger sur l'intention du Conseil administratif quant à ce changement de ligne graphique, car c'est bien de cela qu'il s'agit: l'introduction d'un nouveau logo pour la Ville de Genève. Pourquoi peut-on s'interroger et en quoi le Conseil administratif courberait-il le Conseil municipal? A deux reprises au cours des six dernières années, donc au cours de la présente législature et de la législature passée, notre Conseil municipal a été appelé à se prononcer sur un projet de refonte totale de la charte graphique de la Ville de Genève. Le dernier exemple en date, c'était en 2001, à travers la proposition PR-102, où le Conseil administratif avait introduit, dans le cadre de ses achats courants d'un montant de 1,5 million de francs, l'idée de consacrer 250 000 francs au renouvellement complet de la charte graphique de la Ville de Genève.

A l'époque, la commission des finances avait discuté longtemps, semble-t-il, sur ce point et il s'était trouvé une très large majorité – 9 non contre 0 oui et 5 abstentions – pour dire, premièrement, que le renouvellement de la charte gra-

¹ «Mémorial 161^e année»: Annoncée, 6623.

phique de la Ville de Genève n'était pas une priorité et que, deuxièmement, conformément à ce qu'avait dit à l'époque M. Vaissade, si l'on attribuait ces 250 000 francs au renouvellement de la charte graphique, ce serait le premier crédit d'une longue série pour le renouvellement de papiers à lettre, cartes de visite, banderoles, etc. Pour tous ces bons arguments, notre plénum, à une très large majorité, avait jugé opportun de renvoyer à l'expéditeur, à deux reprises, je vous le rappelle, l'idée d'un concept de renouvellement de la charte graphique.

Je m'interroge donc sur le fait que le Conseil administratif n'ait pas davantage tenu compte des positions de ce Conseil municipal exprimées au cours de ces six dernières années, n'ait pas tenu compte du fait que la situation économique ne s'est pas beaucoup améliorée et que les arguments évoqués à l'époque dans le rapport de la commission des finances sont toujours pertinents.

En clair, j'aimerais savoir où le Conseil administratif a trouvé l'argent pour réaliser le renouvellement de cette charte graphique sans passer par le Conseil municipal, sur quel crédit et pour quel montant exact. J'ai pu le lire dans la presse, mais le conseiller administratif pourra, je pense, nous le confirmer dans un instant et nous indiquer si, comme le disait le rapport PR-102 A et comme M. Vaissade l'avait annoncé à l'époque, ce premier crédit, que vous avez engagé sur vos propres cassettes, Monsieur Muller, va engendrer d'autres crédits complémentaires. Je vous remercie par avance de votre réponse.

Le président. Je prie le plénum de faire moins de bruit. Les personnes qui ont des discussions privées sont priées de les avoir soit à la salle des pas perdus, soit à la buvette, qui sont des lieux faits pour cela. Je donne la parole à M. Pierre Muller, maire.

M. Pierre Muller, maire. Merci, Monsieur le président. Monsieur le conseiller municipal, votre intervention est parfaitement justifiée et nous allons vous apporter une réponse. En l'occurrence, nous avons tenu compte du souhait du Conseil municipal, il y a quelques années, lorsque le premier crédit vous avait été proposé, et nous avons évidemment revu les coûts à la baisse. Il n'en demeure pas moins que la communication, l'image de la Ville sont des choses qui évoluent et nous sommes donc revenus avec une proposition, à l'interne du Conseil administratif cette fois-ci; nous avons pensé que c'était une décision gouvernementale et nous l'avons prise. Nous avons, les uns et les autres, dans nos départements et nos services, des postes 31 «Biens, services et marchandises» qui nous permettent de financer ce genre d'exercice et c'est ce qui a été fait.

Pour la suite, nous verrons si nous allons jusqu'au bout dans notre volonté de

renouvellement de la charte graphique et de changement global du logotype de la Ville. Nous avons la volonté, moi-même et certains de mes collègues du Conseil administratif, d'uniformiser l'image de la Ville, de manière à ne pas donner à l'extérieur le sentiment d'une certaine cacophonie. On peut constater, dans d'autres administrations assez proches de nous, que ce n'est pas toujours dans ce sens que les choses évoluent. En revanche, dans des communes périurbaines de Genève, des efforts ont été faits en matière de ligne graphique et nous avons pensé que c'était une tendance actuelle qu'il nous fallait suivre.

Pour plus de détails, je m'en référerai à la cellule Communication et information et, après l'avoir consultée, je serai en mesure de vous indiquer toutes les dépenses, point par point et franc par franc.

Le président. Je donne la parole à M. Pierre Maudet pour répliquer.

M. Pierre Maudet (R). Ma réplique sera brève, Monsieur le président. Je prends bonne note de ce qui vient de nous être dit et j'attends avec impatience ce document explicatif. En l'occurrence, j'ai une inquiétude et une interrogation. L'inquiétude est de voir que cette pratique existe, que le Conseil administratif arrive à dégager des sommes tout de même importantes, de l'ordre de 200 000 francs, pour mener à bien des projets en dehors d'un vote du Conseil municipal. J'ai pris bonne note, Monsieur le maire, qu'il existe des sommes pour ce type d'exercice et je me réjouis de poser la question, à l'occasion, pour savoir quel est le volume de ces sommes.

Finalement, sur le fond, je vous rejoins, puisque les radicaux et d'autres groupes dans cette enceinte ont dit à de nombreuses reprises qu'il est important pour le citoyen de reconnaître l'entité Ville de Genève en termes de prestataire de services. Nous avons souligné, notamment à travers un rapport de la commission de l'informatique et de la communication, l'importance des libellés des organes subventionnants, des intervenants, des prestataires de services dans le domaine public. Là, je ne peux que vous suivre. Mais j'espère vraiment, Monsieur le maire, que tous les services joueront le jeu et c'est là mon interrogation: j'ai quelques doutes à ce sujet. Vous ne pouvez pas me répondre ce soir sur ce point-là, c'est l'avenir qui nous le dira. J'espère vraiment, par exemple, que le Service des sports ou les services de M. Mugny joueront le jeu également, et qu'une identité graphique ressortira de cette nouvelle charte. On peut l'aimer ou pas, on ne discute pas les goûts et les couleurs dans cette enceinte, vous avez fait un choix, vous l'assumerez quant à l'aspect artistique. Mais j'espère réellement que cet argent aura été bien investi, que le gain en termes d'image pour la Ville de Genève sera au rendez-vous et que les citoyens pourront se rendre compte des

prestations dispensées par l'administration municipale. Si nous arrivons à cela, Monsieur le maire, je pourrai vous rejoindre, au final, sur le résultat positif.

M. Pierre Muller, maire. Monsieur le conseiller municipal, vous avez identifié le principal problème du changement de la ligne graphique: il s'agit en effet de faire bouger certains réfractaires dans le sens que nous souhaitons. Je ne veux pas en faire la liste, vous en avez identifié quelques-uns, mais, à terme, tout le monde devrait nous rejoindre. Puis, le fait d'avoir changé notre identité visuelle nous permet de nous démarquer de celle de l'Etat, sachant qu'il y avait une certaine confusion entre le logotype de l'Etat et celui de la Ville de Genève. Je précise ici que les armoiries officielles de la Ville de Genève ne changent pas; d'ailleurs, elles font l'objet d'une loi. Nous aurons donc des armoiries officielles et un logotype, une marque, – un *brand*, comme disent les Anglo-Saxons – que nous avons développée avec le concours d'un graphiste suisse.

L'interpellation est close.

7. Proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 839 300 francs destiné aux études d'aménagement et de réalisation d'un espace de vie enfantine (crèche), d'espaces polyvalents de type «maison de quartier» et d'un parc public sur le périmètre dit «Foyer de Sécheron», sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles 2129 et 2213 (partielle), feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-363).

Préambule

En date du 14 janvier 2003, votre Conseil votait la proposition PR-251 qui prévoyait:

- un crédit de 9 880 000 francs (frais notariés compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 2129, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 9865 m², sise avenue Blanc/avenue de France;
- la cession par l'Etat de Genève à la Ville de Genève d'une partie de la parcelle N° 2213, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 3831 m² environ, sise avenue Blanc, dans le cadre des échanges fonciers liés à la construction du stade de la Praille;

- un crédit d'étude de 665 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture en vue de l'aménagement du périmètre dit du «Foyer de Sécheron».

Exposé des motifs

Dès février 2003, un concours d'architecture a été mis sur pied par le Service d'architecture en collaboration étroite avec les services concernés de la Ville de Genève. Le jury, composé à la fois d'architectes indépendants, de collaborateurs de divers services de la Ville et de l'Etat de Genève, d'un collège d'experts et de deux représentants des associations de quartier, a défini le programme des locaux, qui se résume ainsi:

- 100 logements économiques avec surfaces commerciales;
- un établissement médico-social pour 50-60 unités avec cuisine de production;
- un espace de vie infantine (crèche) pour 60 places;
- un espace polyvalent du type «maison de quartier» qui comprend à la fois un restaurant scolaire pour l'école de Sécheron, des espaces pour adolescents et une ludothèque;
- un parc public;
- un parking souterrain pour 150/160 places.

Ce programme est assorti d'une conception forte sur le fonctionnement et la synergie à établir entre les différents groupes d'utilisateurs. Les espaces devraient ainsi favoriser et faciliter les relations entre les habitants et les utilisateurs du périmètre du Foyer de Sécheron et ceux du quartier. Le parc public étant un lieu ouvert, il encouragerait les rencontres et les échanges sociaux et permettrait de dépasser l'usage local pour répondre aux besoins plus larges du quartier.

Par ailleurs, les problématiques liées à des constructions compatibles avec un développement durable, telles que les valeurs énergétiques, le bruit et l'acoustique, les vibrations et bruits solidiens, les champs magnétiques, la nature et la géologie du sol, la sauvegarde de l'arborisation existante, sans oublier les choix des matériaux de construction avec une approche écologique, devraient être intégrées au projet et traitées comme des thèmes principaux du concours.

Au vu de la complexité et de l'ampleur du projet à étudier, le type de concours d'architecture retenu par la Ville de Genève fut un concours ouvert à deux degrés, permettant d'ouvrir la concurrence à un plus grand nombre d'architectes (1^{er} degré) et de retenir une dizaine de projets à développer (2^e degré). L'ouverture des inscriptions au concours s'est faite le 16 juin 2003; le jugement des projets du 1^{er} degré a eu lieu en décembre 2003 et le jugement final a abouti au choix de quatre projets lauréats le 30 juin 2004.

Les critères d'appréciation retenus dans le programme et règlement du

concours ont été les suivants: concept urbanistique et insertion dans le site; qualité architecturale; fonctionnement des principales activités et relations entre les différents secteurs du programme; développement durable, en particulier les aspects économique, écologique et énergétique du projet.

Sur ces bases, le jury a choisi les projets primés et, dans le rapport final du 2 juillet 2004, a recommandé à la Ville de Genève d'attribuer:

Au premier prix:

- le développement de l'image directrice ou concept général du projet;
- un mandat complet des prestations d'urbanisme, d'architecture, d'ingénierie et d'architecture du paysage, telles que définies dans les règlements SIA, pour la réalisation des immeubles de logements et parkings.

Aux trois autres projets (2^e, 3^e prix et mention):

- un mandat complet des prestations d'architecture, d'ingénierie, telles que définies dans les règlements SIA, pour la réalisation des autres bâtiments contenant respectivement l'établissement médico-social, l'espace de vie infantine et l'espace polyvalent type «maison de quartier».

Il convient de relever la qualité des projets rendus dès le 1^{er} degré, où le souci d'intégrer les bâtiments dans le site était mêlé à une réflexion sur l'architecture et les besoins des utilisateurs. Le niveau élevé de présentation des plans, croquis et maquettes mérite également d'être mentionné.

Afin de pouvoir démarrer l'opération en partenariat avec des entités publiques ou privées pour ce qui concerne les logements économiques et l'établissement médico-social, le solde du crédit voté pour le concours et le crédit d'étude qui vous est présenté dans cette demande permettront au Service d'architecture de préparer la demande d'autorisation préalable pour l'ensemble des objets sur la parcelle, ainsi que les projets définitifs jusqu'au devis général pour la crèche, les espaces polyvalents type «maison de quartier», y compris le restaurant scolaire et la ludothèque ainsi que le parc public, dont la Ville de Genève assurera la maîtrise complète.

Réponse à la motion

La réponse à la motion M-288 de M^{mes} Vanessa Ischi Kaplan, Christina Matthey, MM. Georges Breguet, Roberto Broggin, Marc Dalphin, Alain Gallet, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler: «Pour un avenir durable du quartier de Sécheron, demandons un plan directeur de quartier», est déposée parallèlement à cette demande de crédit d'étude.

Estimation sommaire du coût de l'opération

Dans le cadre du concours d'architecture, l'Institut pour l'économie de la construction a réalisé une expertise financière détaillée avec une marge d'approximation à $\pm 15\%$ des dix projets retenus. L'estimation du coût de l'opération pour les dix projets se situe dans une fourchette de prix allant de 71 000 000 francs TTC à 86 000 000 TTC; le projet lauréat est estimé à 72 750 000 francs TTC.

L'expertise financière comporte également les estimations pour chaque objet séparément et peut être décomposée comme suit dans le cadre du projet retenu:

	Fr. TTC
– Logements y compris locaux commerciaux	34900000
– Etablissement médico-social	15970000
– Espace de vie enfantine (crèche)	5990000
– Espaces polyvalents, type «maison de quartier»	6200000
– Parkings souterrains	5540000
– Parc public et aménagements extérieurs	4150000

Parmi ces dépenses, le montant total des ouvrages dont la Ville de Genève assurera elle-même le suivi s'élève à 15 090 000 francs TTC. Il comprend:

	Fr. TTC
– Espace de vie enfantine, y compris participation à la cuisine de production (*)	5990000
– Espaces polyvalents, type «maison de quartier», y compris participation à la «cuisine de production» (*)	6200000
– Parc public et aménagements extérieurs (participation 70% Ville de Genève)	2900000

(*)*Nota bene*: la cuisine de production sera commune à l'établissement médico-social et au restaurant scolaire prévu dans l'objet «espaces polyvalents» ainsi qu'à l'espace de vie enfantine, en vue d'une collaboration pour la préparation des repas quotidiens.

Dans la présente demande de crédit d'étude, seule est prise en considération la part des bâtiments construits par la Ville de Genève en propriété (crèche, maison de quartier, parc public). La part concernant les bâtiments construits par des partenaires (logements, EMS), en droit de superficie, devra être prise en charge par ces partenaires.

En revanche, la mise en œuvre du projet implique que la Ville de Genève

prenne à sa charge au départ les frais afférents à la demande de l'autorisation préalable de construire pour l'ensemble du périmètre et tous les bâtiments, ainsi que la rétribution d'un coordinateur extérieur indispensable à la collaboration entre la Ville et ses partenaires. Mais la Ville demandera, lors de la réalisation, une participation de ses partenaires aux frais initiaux précités.

Estimation du coût de l'étude selon code CFE

I. Phase préalable pour l'ensemble du projet

Etude générale, mise au point d'un plan d'ensemble et dépôt d'une requête en autorisation préalable. Le montant des honoraires et frais pour l'élaboration de cette étude est estimé à 120 000 francs TTC. Cette dépense sera prise dans le cadre du crédit de 665 000 francs voté pour l'organisation du concours d'architecture (PR-251).

Sous-total I (non additionné, pour mémoire) 120000

II. Espace de vie enfantine

Etude incluant les phases d'avant-projet et de projet, jusqu'au devis général, y compris la requête en autorisation de construire définitive. Coût estimé des travaux 5990000 francs TTC.

Position

CFE	Intitulé	Montants HT	Montants HT
V.	Frais secondaires		22000
V.O.	Frais secondaires généraux	22000	
	Relevés, sondages, reproduction documents, information		
W.	Honoraires		256000
W.2	Honoraires ouvrages	256000	
	Honoraires architectes	170000	
	Honoraires ingénieur civil	30000	
	Honoraires ingénieur CVSE	37500	
	Honoraires spécialistes	18500	
Sous-total II			278000

III. Espaces polyvalents, type «maison de quartier», y compris ludothèque et restaurant scolaire

Etude incluant les phases d'avant-projet et de projet, jusqu'au devis général, y compris la requête en autorisation de construire définitive. Coût estimé des travaux 6200000 francs TTC.

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2004 (après-midi)
Proposition: périmètre du Foyer de Sécheron

2215

<i>Position</i>			
<i>CFE</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Montants HT</i>	<i>Montants HT</i>
V.	Frais secondaires		25000
V.O.	Frais secondaires généraux	25000	
	Relevés, sondages, reproduction documents, information		
W.	Honoraires		270000
W.2	Honoraires ouvrages	270000	
	Honoraires architectes	175000	
	Honoraires ingénieur civil	32000	
	Honoraires ingénieur CVSE	41500	
	Honoraires spécialistes	21500	
Sous-total III			295000

IV. *Parc public et aménagements extérieurs*

Participation à l'étude de l'avant-projet et du projet, jusqu'au devis général, y compris la requête en autorisation de construire définitive. Coût estimé des travaux: 4 150 000 francs, dont participation Ville de Genève de 70%, soit 2 900 000 francs TTC.

<i>Position</i>			
<i>CFE</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Montants HT</i>	<i>Montants HT</i>
V.	Frais secondaires		7000
V.O.	Frais secondaires généraux	7000	
W.	Honoraires		70000
W.6	Honoraires aménagements extérieurs	70000	
	Honoraires architecte	20000	
	Honoraires architecte paysagiste	40000	
	Honoraires ingénieur civil	10000	
Sous-total IV			77000

V. *Pilotage de l'opération*

Frais relatifs aux prestations d'un coordinateur extérieur à l'administration, possédant l'expérience nécessaire pour assister le maître de l'ouvrage dans de grandes opérations comportant différents répondants et utilisateurs.

<i>Position</i>			
<i>CFE</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Montants HT</i>	<i>Montants HT</i>
V.	Frais secondaires		5000
V.O.	Frais secondaires généraux	5000	

2216 SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2004 (après-midi)
Proposition: périmètre du Foyer de Sécheron

	Reproduction, documents	
W.	Honoraires	125000
W.0	Honoraires terrain	125000
	Honoraires coordinateur extérieur à l'administration	
Sous-total V		<u>130000</u>
V-W	Coût total du crédit d'étude HT des positions II à V	780000
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA) appliquée sur les positions (V-W) de II à V, soit 59280 francs admis à	<u>59300</u>
V-Z	Coût total du crédit d'étude TTC	839300
Total du crédit demandé TTC		<u>839300</u>

Régime foncier

Le terrain dit du «Foyer de Sécheron», situé en 3^e zone ordinaire et d'une superficie de 13 700 m² environ, comprend les parcelles 2129 et 2213 (partielle), feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, appartenant à la Ville de Genève et à l'Etat de Genève respectivement.

La cession par l'Etat de Genève à la Ville de Genève d'une partie de la parcelle 2213 ayant été approuvée par le Conseil d'Etat le 26 mars 2003, cette dernière sera formalisée par les services compétents au moment opportun.

Compte tenu, d'une part, de l'investissement relatif de cette opération immobilière, qui s'élève à plus de 70 millions de francs au total et, d'autre part, de la situation financière de la Ville de Genève, la viabilisation du site et sa planification se feront avec d'autres partenaires investisseurs.

Comme précisé dans la réponse à la motion M-288 «Pour un avenir durable du quartier de Sécheron, demandons un plan directeur de quartier», la construction de l'EMS (16 millions de francs environ) et des logements (35 millions de francs environ) se fera par le biais d'octrois de droits de superficie, qui seront soumis préalablement à l'approbation du Conseil municipal.

Du fait de la complexité du dossier, le recours à un coordinateur extérieur à l'administration s'avère nécessaire. Il aura pour tâche d'assurer, dans la concertation, une collaboration étroite entre la Ville de Genève et ses partenaires, les investisseurs, afin de conserver l'unité de conception de la construction tout en résolvant l'ensemble des questions financières, foncières et techniques qui se poseront.

Programme financier d'investissement (PFI)

Les objets suivants sont prévus dans le 1^{er} plan financier d'investissement (2004-2015).

- L'espace de vie infantine (crèche), sous le N° 61.38.01,
pour un montant total de 4150000 francs
- Les espaces polyvalents type «maison de quartier»,
le restaurant scolaire et la ludothèque, sont prévus sous
le N° 46.54.01, pour un montant total de 3450000 francs
- Le parc public, sous le N° 091.084.01
pour un montant total de 1500000 francs

Charge financière

Si l'étude est suivie de la réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de la réalisation, la charge financière annuelle sur 839 300 francs, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et un amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 184 600 francs.

Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le Service d'architecture. Les services bénéficiaires sont la Délégation de la petite enfance, le Service des écoles et institutions pour l'enfance, la Délégation à la jeunesse et le Service des espaces verts et de l'environnement.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

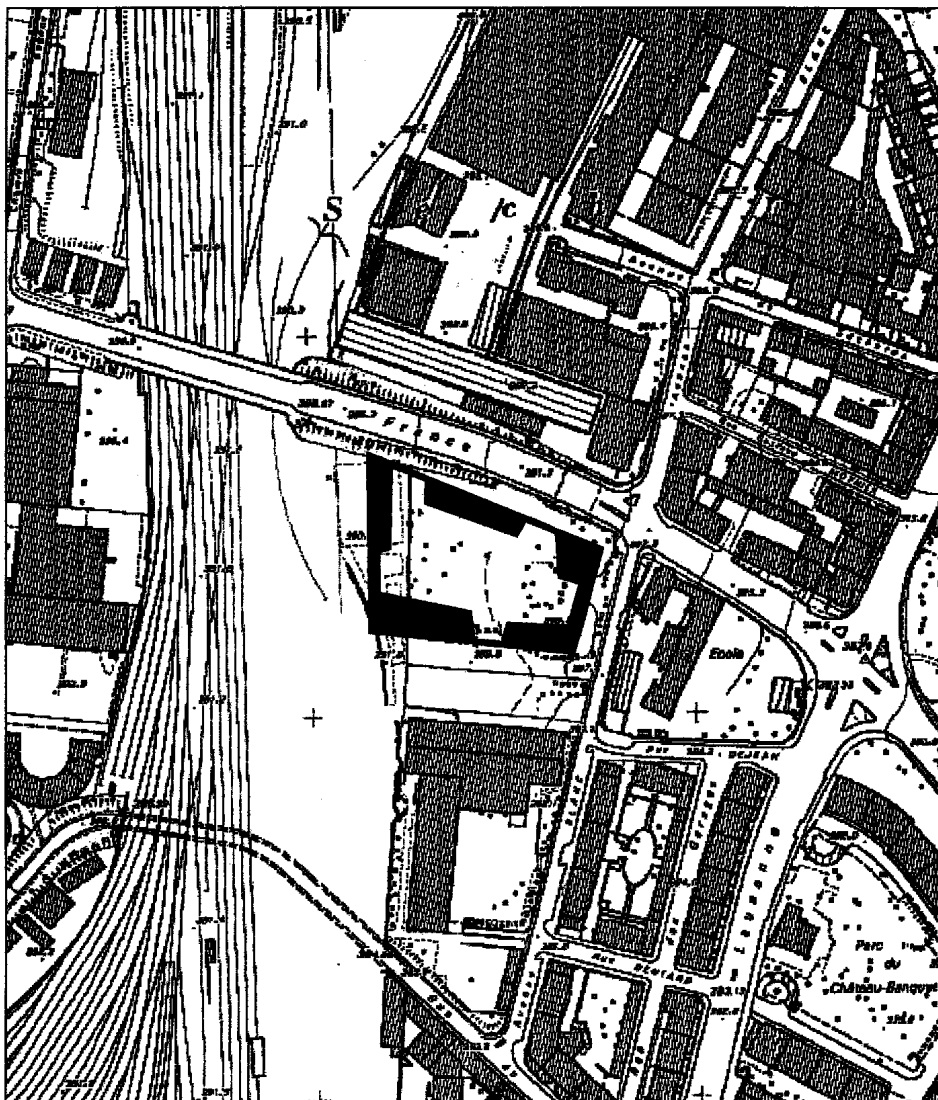
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de

839 300 francs, destiné aux études d'aménagement et de réalisation d'un espace de vie infantine (crèche), d'espaces polyvalents de type «maison de quartier» et d'un parc public sur le périmètre dit «Foyer de Sécheron», sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles 2129 et 2213 (partielle), feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 839300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Annexes: – plan de situation
– photo de la maquette du projet du lauréat



DEPARTEMENT MUNICIPAL DE L'AMENAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE
DIVISION DE L'AMENAGEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

VILLE DE GENEVE

SERVICE D'ARCHITECTURE

4 Rue de l'Hôtel de Ville, 1211 GENEVE 3

TEL 022 / 418 21 00 FAX 022 / 418 21 01

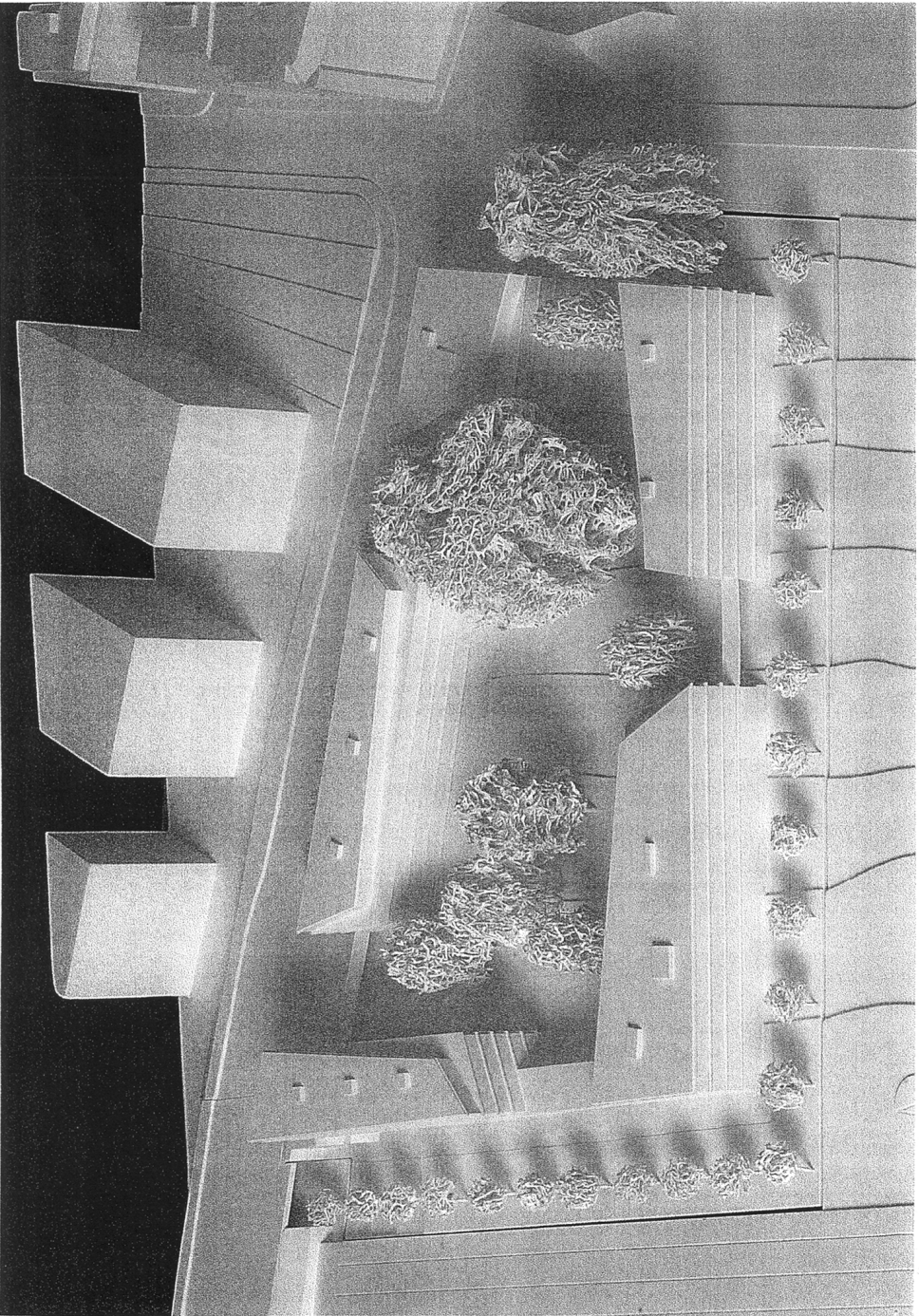
"FOYER DE SECHERON"

LOGEMENTS ECONOMIQUES / EMS / CRECHE / MAISON DE QUARTIER / PARC PUBLIC / COMMERCE / PARKINGS

Architecte:
ATELIER D'ARCHITECTURE Hunger, Monnerat, Pettipierre S&P, architecte EPF
6, Rue du Midi 1003 LAUSANNE

e-mail atelier.mph@worldcom.ch
TEL. 021 / 323 25 25 FAX: 021 / 323 25 33

PLAN	PHASE	SECTEUR	ECHELLE	DATE	DESSIN
SITUATION	CONCOURS		1:2500	28.09.2004	



M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je dirai juste quelques mots avant que cette proposition soit renvoyée en commission. Je rappelle que Sécheron est un des derniers grands périmètres que nous ayons en ville de Genève, qui permettra la construction d'une centaine de logements économiques. Pourquoi des logements économiques, me direz-vous, alors que nous sommes en zone ordinaire et que la loi permettrait, le cas échéant, de construire des logements d'une autre qualité? En l'occurrence, c'est notre municipalité qui a la maîtrise foncière de cette parcelle, puisque le Conseil municipal avait voté un crédit de 10 millions de francs pour permettre son acquisition. Par conséquent, nous nous sommes fixé comme objectif de mettre à disposition de nos concitoyennes et concitoyens 100 logements économiques et une cinquantaine de lits dans un établissement médico-social (EMS). Je rappelle qu'en plus de l'EMS on va construire à cet endroit un espace de vie enfantine, soit une crèche de 50 à 60 places, et un espace polyvalent de type maison de quartier, qui comprendra à la fois un restaurant scolaire pour l'école de Sécheron, des espaces pour adolescents et une ludothèque.

Lorsque nous sommes amenés à rencontrer les habitants de ce quartier, ils nous disent souvent qu'ils souffrent d'un manque d'équipements publics. Nous avons fait vérifier par les services de mon collègue Tornare ce qu'il en est et, effectivement, démonstration a été faite que le quartier de Sécheron, par rapport aux autres quartiers de notre ville, a vraiment un déficit en équipements publics. Les 100 logements, les lits EMS et les équipements publics auxquels j'ai fait allusion, ainsi que le parc, sont donc vraiment très attendus dans le quartier.

Je rappelle encore qu'il existe une arborisation de qualité au centre de ces parcelles et que, dans le cadre du concours d'aménagement qui a été réalisé grâce au crédit voté par le Conseil municipal en janvier 2003, nous avons la garantie que l'arborisation sera préservée. Le plan du bureau d'architectes qui a été primé – il y est fait allusion dans la proposition PR-363 – permet des constructions précisément autour de cette arborisation.

Mesdames et Messieurs, nous vous demandons, à travers ce crédit d'étude, de pouvoir continuer à travailler ce dossier pour préparer la demande d'autorisation préalable pour l'ensemble des équipements publics, crèche et espace polyvalent, auxquels j'ai fait allusion. Nous avons besoin de ce crédit pour poursuivre l'étude de ce dossier et contribuer ainsi à la construction de logements sociaux et d'équipements publics en ville de Genève.

Préconsultation

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le groupe libéral est un peu étonné par cette proposition. Ainsi que l'observait le magistrat, le Conseil municipal a voté un

concours pour l'aménagement de la parcelle de Sécheron et, en pratique, nous n'avons aucune information quant au résultat de ce concours. C'est d'autant plus embarrassant pour nous que le Conseil municipal avait fait des recommandations, notamment en ce qui concernait l'éventualité de construire des logements sur un ou deux étages de plus, dans la mesure où la dimension de cette parcelle, le voisinage, les vues droites permettaient de réaliser 125 à 150 logements, au lieu de la centaine prévue. C'était là un amendement de M. Ducret à la proposition PR-212, dont il n'est fait nulle mention dans cette proposition PR-363. Je me pose alors la question de savoir pourquoi le Conseil municipal vote des concours si, finalement, le résultat des concours ne lui est même pas présenté...

La deuxième frustration qui amène les libéraux à ne pas accepter cette proposition a trait au fait que celle-ci est essentiellement articulée autour du logement social, mais que, quand il s'agit de passer à la réalisation, nous ne nous occupons que des jardins, de l'EMS, de la crèche... Bien sûr, c'est important et ce sont là des tâches municipales, je ne mets pas cela en doute, mais les libéraux ne voient pas pourquoi nous renonçons à réaliser les logements, pourquoi nous renonçons à donner au logement la couleur que nous désirons en Ville de Genève. Ce serait pourtant une excellente opportunité de montrer ce qu'est un logement de qualité au sens de la Ville de Genève, et il n'y a, à cet égard, aucun motif pour que la Ville de Genève délègue la réalisation des logements. Les libéraux sont déçus par le résultat objectif de ce concours. On nous dit qu'on va construire la crèche, l'EMS et le parc, mais, nous, nous voulons également construire les logements. C'est le programme, la première priorité de tous les partis du Conseil municipal. Cela fait vingt ans que la Ville n'a pas construit un seul logement dans le cadre de son patrimoine. Nous voulons faire la preuve que nous sommes capables de construire du logement et c'est la raison pour laquelle nous retournerons cette proposition au Conseil administratif, non parce qu'elle est insatisfaisante, mais parce qu'elle est incomplète ou si imparfaite que nous demandons des compléments.

M^{me} Béatrice Graf Lateo (S). En cette période de crise du logement, le Parti socialiste se réjouit de voir que des logements économiques vont être créés sur cette parcelle du quartier de Sécheron. Mais ce ne sont pas seulement des logements qui seront construits, c'est aussi toute une vie de quartier qui va pouvoir prendre naissance. En effet, toutes les générations se côtoieront dans le parc et la maison de quartier, puisque de la crèche à l'EMS, en passant par la bibliothèque, le restaurant scolaire et les espaces pour ados, toutes et tous pourront apprécier les joies de la vie citadine. Ces équipements, ainsi que les commerces et cafés qui verront le jour, seront utiles à tous les habitants de ce secteur: quartier de Sécheron dans son ensemble, mais aussi des Pâquis et du haut de l'avenue de France-Montbrillant.

Je tiens ici à relever l'énorme travail accompli par l'Association des nouveaux immeubles de Montbrillant (ANIM) qui, depuis quatorze ans, a su donner une âme à un quartier moderne de logements sociaux et tisser des liens de solidarité entre les habitants. L'ANIM organise toutes sortes d'activités, telles que fêtes, sorties, marchés de Noël, trocs d'habits, réseau d'échange, réseau de baby-sitting, mais aussi sécurisation du chemin de l'école et défense des intérêts du quartier. Cela a nécessité des gens extraordinaires qui n'ont pas ménagé leurs efforts. Heureusement, grâce à la Délégation à la jeunesse, un local a enfin pu leur être attribué cette année pour poursuivre et développer de nouvelles activités. Nul doute qu'ils fréquenteront également les équipements proposés ici.

Avec l'urbanisation de la parcelle de Sécheron, c'est aussi tout un quartier, qui voyait ses commerces fermer les uns après les autres, qui va retrouver une nouvelle vie. Pas de doute que l'école primaire et le cycle de Sécheron seront bien fréquentés. Grâce à l'arrivée du tram 13 en décembre 2003 et à l'ouverture de la nouvelle halte ferroviaire de Sécheron en décembre 2004, les liaisons avec les Pâquis, la gare, le reste de la Ville ou Versoix sont assurées. Cette portion de territoire de la rive droite va s'embellir avec les projets mis en chantier par notre Ville. Pour rappel, mentionnons la création d'une passerelle piétonne qui, depuis la nouvelle gare, assurera un cheminement piétonnier agréable entre les rives du lac, la campagne Rigot, où un nouveau parc sera aménagé, et la place des Nations également en transformation. Quant à l'Etat, il va mettre en route les travaux pour le collège Sismondi, logé depuis des dizaines d'années dans des pavillons provisoires peu esthétiques et peu fonctionnels.

Grâce aux techniques modernes, une attention particulière sera apportée au confort phonique des habitants de la parcelle. Les nouvelles vitres isolantes, que j'ai expérimentées moi-même, permettent de se couper du bruit de la circulation qui, d'ailleurs, a été réduite avec l'arrivée du tram. A titre personnel, je regrette la tendance qui a vu le jour ces dernières années de construire des immeubles de quatre à cinq étages collés les uns aux autres, au lieu d'immeubles de six à sept étages, permettant de libérer davantage d'espaces collectifs au sol tels que parcs, cours, etc. Les appartements reçoivent également plus de lumière et les voisins se sentent moins observés.

Pour conclure, le Parti socialiste est tout à fait favorable à ce crédit d'étude qui permettra la construction d'une crèche, d'une maison de quartier et d'un parc public. La rétribution d'un coordinateur est indispensable dans une opération de grande envergure comme celle-là, qui voit la création d'un nouveau quartier. En effet, il s'agira de coordonner les travaux entre les investisseurs, représentant diverses fondations ou caisses de pension, et la Ville, afin de conserver l'unité de construction en résolvant les questions financières, foncières et techniques qui se poseront.

Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste vous invite, Mesdames et Messieurs, à voter ce crédit d'étude et à le renvoyer à la commission des travaux.

M. Damien Sidler (Ve). Même si, à l'époque, nous avions pu suivre l'amendement de M. Ducret pour un étage supplémentaire dans les immeubles situés à côté des voies ferrées, je pense que ce n'est pas un argument permettant de balayer cette proposition aujourd'hui.

Effectivement, ce crédit d'étude fait suite au concours d'architecture qui a été mené par les services de la Ville. Avant de renvoyer la proposition PR-363 en commission, les Verts aimeraient attirer l'attention de ce plénum et, surtout, des commissaires qui étudieront la proposition sur les critères d'appréciation qui ont permis d'établir le classement du concours. On trouve la qualité architecturale du projet en première place, en tout cas dans ce texte et, en dernière place, le concept énergétique du projet. Nous avons de bonnes raisons de croire que, effectivement, c'est dans cet ordre que les évaluations ont été faites, et que le concept énergétique du projet est vraiment passé en dernier dans les considérations relatives au classement de ce concours. Cela nous semble très regrettable, puisqu'on sait que c'est au moment de la conception d'un bâtiment que l'aspect énergétique peut être étudié de la meilleure manière. Une fois que le choix s'est porté sur un projet plutôt qu'un autre, on ne peut que l'adapter et l'améliorer; le potentiel d'économies énergétiques dans ces projets déjà choisis n'est plus le même.

Autrement dit, nous serons très attentifs en commission sur ces critères d'appréciation, notamment sur ceux qui concernent le développement durable, à savoir: comment sont-ils évalués dans les concours et quelles ont été les motifs qui ont mené à ce choix? Car, comme je l'ai dit, nous avons des raisons de croire que ce n'est pas forcément le projet le plus intéressant au niveau énergétique qui a été choisi, et nous y reviendrons en commission.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Le projet lauréat a été présenté au public en juin dernier; j'étais présent et j'ai eu le plaisir de discuter avec les deux jeunes architectes qui ont remporté ce concours. J'ai discuté avec eux de la manière dont ils avaient conçu le projet des 100 logements et j'ai constaté qu'ils allaient dans le sens de ce que nous – Alliance de gauche, mais aussi Alternative – souhaitons voir se construire là-bas.

Pour répondre au préopinant libéral, la Ville a tout avantage à déléguer la construction de logements à une fondation, dans la mesure où celle-ci va pouvoir trouver de l'argent facilement, en contractant des prêts hypothécaires, ce que la

Ville ne peut pas faire, comme vous le savez. Cela n'empêchera pas la Ville d'avoir un regard sur la qualité et le type des logements que nous souhaitons voir construire là-bas, le plus rapidement possible.

Nous sommes contents qu'en attendant le Conseil administratif nous propose déjà un crédit d'étude, pour que la commission des travaux étudie quels types de crèche, de maison de quartier, de parc doivent se construire dans ce périmètre. C'est pourquoi nous renverrons cette proposition à l'étude de la commission des travaux.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je répondrai aux deux arguments du groupe libéral, qui nous dit qu'il va refuser ce projet. Je relève au passage que vous, les libéraux, êtes souvent les plus prompts à dire que nous ne construisons pas assez en Ville de Genève, que c'est triste en période de pénurie de logements, mais que, devant chaque projet, vous trouvez des arguments – et de très mauvais arguments – pour ne pas le soutenir. Pourquoi vos arguments sont-ils mauvais, Monsieur Froidevaux? Vous avez d'ailleurs eu de la peine à trouver le deuxième, mais je les ai notés. Le premier argument consiste à dire que vous n'avez pas vu le résultat du concours. M. Mino a répondu avant moi: le résultat a été présenté publiquement au mois de juin. Les conseillers municipaux étaient nombreux lors du vernissage et ils ont ensuite été nombreux à visiter l'exposition. Pour chaque concours, Mesdames et Messieurs, vous recevez en effet des invitations et celui-ci a fait l'objet d'une exposition pendant plusieurs semaines dans le Bâtiment 2B sur le site Artamis. De plus, quand ce crédit sera examiné par la commission des travaux, nous vous présenterons le résultat du concours. Cet argument-là peut donc d'emblée être écarté.

Le deuxième argument porte sur le fait que la Ville ne construit pas elle-même, raison pour laquelle le Parti libéral ne va pas suivre cette proposition. Monsieur Froidevaux, quand on a peu d'argent, on essaie de l'utiliser intelligemment. Je ne suis pas convaincu qu'il serait très intelligent de dépenser plus de 80 millions de francs pour construire non seulement les équipements publics, mais également les logements que d'autres peuvent construire à notre place et tout aussi bien! Le Conseil administratif a proposé au Conseil municipal un crédit de 10 millions de francs pour avoir la maîtrise du terrain et c'est grâce à une décision politique de ce Conseil municipal que nous avons réussi à proposer cet aménagement. Vous imaginez bien que, si nous avons mis une année pour acquérir ce terrain, c'est parce que des privés étaient intéressés à l'acquérir. Or ceux-ci ne seraient pas en train de proposer aujourd'hui 100 logements à caractère social: ce seraient des appartements en propriété par étage qui seraient en train de fleurir à cet endroit. Il n'y aurait pas non plus un EMS de 50 lits ni les équipements publics dont j'ai parlé tout à l'heure. Grâce à votre volonté politique, grâce au

choix que nous avons fait d'acquérir ce terrain, nous avons aujourd'hui la possibilité d'offrir 100 logements sociaux en ville de Genève.

Je rappelle ici au groupe libéral qu'une fondation qui nous est proche et qui s'appelle dorénavant «Fondation de la Ville de Genève pour le logement social» n'attend qu'une chose, c'est de pouvoir, en collaboration avec les services de la Ville de Genève – puisque vous avez modifié dans ce sens les statuts de ladite fondation – contribuer à la construction de logements. Que ce soit la Ville qui construise ou la fondation, quelle est la différence? Quelqu'un l'a rappelé tout à l'heure: notre budget d'investissement est de 100 millions par année, en tout et pour tout. Aujourd'hui, comme semble le suggérer le groupe libéral – car il ne l'a pas dit avec autant de précision – si nous devons injecter 80 millions de francs dans l'opération de Sécheron, nous ne pourrions plus faire grand-chose d'autre avec les 20 millions qui resteraient pour l'année... Sachant que la Ville ne peut pas hypothéquer lorsqu'elle construit des biens immobiliers, contrairement à tout autre tiers, y compris des fondations, il est plus raisonnable d'accorder un droit de superficie à une fondation qui garantira le caractère social de la construction et qui pourra contracter une hypothèque, évitant ainsi d'aggraver la situation financière de la Ville de Genève.

C'est, ni plus ni moins, l'expression même du bon sens et c'est ce qui vous est proposé par le Conseil administratif dans cette proposition.

M. Patrice Reynaud (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je relèverai deux points. Premièrement, à vous entendre, Monsieur Ferrazino, il faudrait douter d'une hypothétique possibilité de rentabilité des biens immobiliers de la Ville de Genève. En ce qui concerne un éventuel investissement, il ne s'agirait pas d'un investissement *one shot*, mais d'un investissement sur un minimum de trois ans.

Le deuxième point est tout aussi important et dépasse la simple proposition PR-363. Nous sommes ici devant un budget d'étude de 840 000 francs, pour arrondir. Si je lis bien le texte de la proposition, il s'agit, en ce qui concerne la Ville de Genève, d'un montant de travaux global d'un peu plus de 15 millions de francs. C'est le rapport habituel entre crédit d'étude et crédit de réalisation que nous connaissons depuis déjà de nombreuses années et qui commence à nous inquiéter, nous libéraux. Il nous inquiète du point de vue financier, bien sûr; là, je crois que nous sommes unanimes à dire que nous n'avons plus les moyens de nous offrir le luxe de budgets d'étude à profusion.

Le deuxième aspect, plus grave, qui nous inquiète est celui de l'*outsourcing* – je m'excuse d'utiliser ce mot anglais, mais c'est celui qui est malheureusement à

la mode. Cela consiste, pour résumer rapidement, à confier à l'extérieur des travaux qu'on ne peut ou qu'on ne veut faire soi-même. En l'occurrence, quel est le problème? Nous avons au sein de l'administration des architectes, des ingénieurs que nous payons et, en ce qui nous concerne, nous pensons que, eu égard à la qualité et à la compétence de ces personnels, nous avons les moyens de ne pas recourir à l'*outsourcing*. Or ce budget d'étude va permettre de faire appel – c'est écrit noir sur blanc – «aux prestations d'un coordinateur extérieur à l'administration...», et il y en a comme cela pratiquement pour toutes les tâches!

Nous, libéraux, profitons de cette proposition PR-363 pour nous interroger sur les raisons qui amènent l'administration à faire de l'*outsourcing* de plus en plus systématiquement. Sauf à douter de sa compétence, et ce n'est pas notre cas, ne peut-on se satisfaire du personnel de l'administration, ou tout au moins maximiser la satisfaction que nous pourrions en avoir? Nous sommes persuadés de la compétence des fonctionnaires, nous sommes persuadés qu'ils sont à même – voire mieux et plus que d'autres à l'extérieur – de faire ces études, qui nous coûtent les yeux de la tête et qui – j'ose dire le mot – désavouent en quelque sorte les services de M. Ferrazino.

M. Roberto Broggin (Ve). Décidément, l'attitude du Parti libéral ressemble plus à de l'esbroufe qu'à autre chose. Devant chaque proposition de construction ou d'acquisition en matière de logement, visant à pérenniser du logement social en ville de Genève, les libéraux trouvent toujours une raison pour dire que ce n'est pas le moment, qu'il faut retarder le projet, qu'il faut trouver une autre solution... C'est habituel, nous le savons, les libéraux essaient toujours de mettre des bâtons dans les roues pour nous empêcher d'aller de l'avant, mais nous commençons à y être habitués!

Si je suis votre raisonnement, Messieurs du Parti libéral, je me dis que vous serez les premiers à voter la dotation de 20 millions pour la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Cette proposition du Conseil administratif arrivera bientôt, nous l'espérons, afin que la fondation puisse construire ou faire des opérations immobilières. Mais ces 20 millions de francs ne suffiront pas pour l'ensemble du projet de construction sur la parcelle du Foyer. C'est pourquoi nous, les Verts, pensons qu'il faudrait également associer dès maintenant d'autres opérateurs, comme des coopératives sans but lucratif, pour mener à bien cette opération immobilière visant à construire des logements économiques, sociaux, bon marché – vous choisirez le terme qui vous semble le plus approprié. Les coopératives ont des ressources financières et pourraient collaborer, selon le programme qui sera défini par le Conseil municipal, à une opération où l'on pourrait construire différents types de logements, mais en restant dans du logement à caractère social.

C'est ce que nous proposons, parce que nous ne sommes pas sûrs que la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social puisse faire toute cette opération. C'est en faisant appel à d'autres opérateurs et à ces coopératives que nous souhaitons aller de l'avant. Nous voterons le renvoi de la proposition PR-363 à la commission des travaux, afin de pouvoir l'étudier et de poursuivre le lancement de cette opération, qui est importante pour la Ville de Genève, dans ce périmètre urbain fort intéressant, proche des transports publics.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je me demande pourquoi, dans ce Conseil municipal, on parle tant du règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM), pourquoi la gauche a sollicité un audit sur l'activité de la GIM pour s'assurer que celle-ci était sociale, si, aujourd'hui, quand il s'agit de construire du logement social, on écarte la GIM. Pour expliquer qu'il écarte la GIM, le Conseil administratif brandit même la menace de la propriété par étage... Mais personne n'a parlé de PPE! Sachant que la GIM mène une politique sociale du logement, qui est définie par le Conseil municipal à la faveur d'un règlement, je ne vois pas pourquoi, quand on construit du logement social, on ne le confie pas à la Ville, de telle manière que ces logements soient loués conformément au règlement de la GIM, dont on peut reconnaître ici, tous ensemble, qu'il est de loin le plus social. Dire qu'il y a impérativement lieu de passer par une fondation, c'est passer un peu par les mêmes arguments brandis par le magistrat par rapport à la PPE!

On nous dit que la Ville n'a pas les moyens de s'endetter, alors que les fondations peuvent contracter des hypothèques. Mais nous savons tous ici que la Ville s'endette à 100% sur ses investissements, qu'il est des banques généreuses, notamment du côté de la Bavière, qui ne trouvent rien de plus enthousiasmant que de prêter l'argent nécessaire à la Gérance immobilière... En réalité, la part hypothécaire pour les fondations est de 80% et, pour la Ville, elle est de 100%!

Ce qui me fâche au plus haut point, c'est que le magistrat puis le représentant des Verts disent que la droite fait tout pour empêcher la construction de logements. J'ai un peu l'impression que vous n'avez pas lu la proposition, Monsieur Broggin – le magistrat non plus apparemment. Dans cette proposition, il n'est pas question de construire un seul logement. Où avez-vous vu que, avec les 839 300 francs qui sont demandés, on va étudier la construction de logements? On ne va pas étudier un seul logement avec ce crédit, même pas le local à poussettes des immeubles de logements, rien! Dans ces conditions, les libéraux disent que la proposition PR-363 ne leur convient pas, parce qu'ils aimeraient précisément qu'on étudie les logements. C'est la raison pour laquelle nous disons au magistrat que cette proposition est imparfaite. Nous vous invitons, Monsieur le magistrat, à la compléter par l'étude du logement, voire directement par un crédit de construction pour des logements sociaux, parce que, là, il y a urgence.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). J'aimerais relever que la position défendue actuellement par le Parti libéral est l'inverse de celle qui a été la sienne pendant des années: ce soir, il veut construire en fonds propres, utiliser le personnel de la Ville de Genève, municipaliser en somme! C'est incroyable, je n'en crois pas mes oreilles!

M. Pierre Maudet (R). Je serai bref, parce que nous, radicaux, n'avions pas prévu d'intervenir; nous souhaitons que l'objet soit renvoyé directement en commission pour avoir précisément ce débat qui a lieu ce soir. Je regrette que, selon notre règlement, le magistrat ne puisse plus s'exprimer une troisième fois. Nous ne pourrions sans doute plus vous entendre ce soir, Monsieur le magistrat, et je ne vous ferai donc pas le plaisir de vous mettre en cause, mais nous poursuivrons la discussion en commission.

La seule chose que j'aimerais relever à ce stade, c'est que, sur les bancs d'en face, nous entendons quelques arguments qui ne sont pas exempts de contradictions, si l'on se reporte au débat que nous avons eu il y a six mois, dans cette enceinte, sur le rôle des privés en matière de logement, notamment dans l'affaire du 79 de la rue de Lausanne. Pour notre part, voyant que certains de ce côté-ci des bancs pointent du doigt d'autres personnes de ce côté-là, nous veillerons, en commission, à rétablir un certain équilibre! Il est notamment certains propos du magistrat que nous entendons avec plaisir, quand il parle de laisser faire à d'autres un certain nombre de choses et, par hypothèse, du logement. Nous goûtons ces propos avec plaisir, d'autant plus si nous pensons à l'affaire du 79 de la rue de Lausanne où nous, radicaux, maintenions que nous aurions pu investir cet argent différemment et à meilleur escient!

Le dernier point sur lequel nous reviendrons en commission, c'est la destination finale de ces logements. On peut gloser longtemps sur l'attractivité de Genève pour les entreprises, pour l'économie, pour l'apport de recettes fiscales nouvelles, mais il faudra décider une fois ou l'autre si on veut loger également les cadres de ces entreprises qui rejoignent notre cité. A cet égard, je suis un peu surpris des propos du magistrat lorsqu'il pourfend la PPE, lorsqu'il pourfend un certain type de logement. C'est là un débat connexe, qui ne concerne pas spécifiquement cette parcelle, mais nous aimerions avoir une fois une bonne et solide discussion à ce sujet. On ne peut pas se payer de mots à longueur d'année sur les rentrées fiscales pour la Ville de Genève que représente la venue de nouvelles sociétés – par exemple Procter & Gamble, pour ne pas la citer, qui est la dernière en date qui justifie la création d'un certain nombre de logements de bon standing – et cracher dans la soupe en même temps!

Voilà les raisons pour lesquelles, Mesdames et Messieurs, les radicaux, par esprit constructif, renverront la proposition PR-363 en commission.

M. Pascal Rubeli (UDC). Afin de pouvoir analyser la proposition PR-363 d'une façon précise et auditionner les architectes pour savoir de quoi il en retourne, notamment en ce qui concerne la construction de ces logements, l'Union démocratique du centre soutiendra également le renvoi de la proposition à la commission des travaux.

Le président. Mesdames et Messieurs, l'article 88, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal dit ceci: «Nul n'a le droit de s'exprimer plus de deux fois dans chaque débat.» Mais si vous estimez que M. le conseiller administratif Ferrazino a été mis en cause, je lui cède brièvement la parole... (*Remarque de M. Maudet.*)

Monsieur Maudet, il m'est arrivé parfois de vous donner la parole une troisième fois!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Brièvement, Monsieur le président, je dirai que ce n'est pas tant moi qui ai été mis en cause que, finalement, la population genevoise, par l'attitude indécente du Parti libéral. Qu'on parle de logement en général, surtout avant les élections, qu'on se gave de belles phrases, je peux l'admettre, mais il faut se déterminer lorsqu'un projet est soumis. A cet égard, l'attitude du Parti libéral est indécente. Tous les groupes, les uns après les autres, ont donné leur position. Le Parti libéral, lui, à cherché des arguments qui sont tous erronés. Je viens d'entendre des arguments supplémentaires dans la bouche de M. Froidevaux, qui demandait pourquoi la GIM ne pourrait pas construire. Monsieur Froidevaux, la GIM n'a jamais rien construit, ce n'est pas son rôle! Son rôle est de louer des appartements qui sont construits par d'autres, voire par le département que je représente. C'est un premier élément.

Ensuite, vous avez dit que la Ville empruntait pour ses investissements comme n'importe quel autre opérateur. C'est faux, nos constructions sont autofinancées, Monsieur Froidevaux, contrairement à la plupart des privés. Vous ne dites que des choses erronées pour tenter de justifier la position indécente du groupe libéral, qui tente de freiner par tous les moyens un projet qui permettra de réaliser des logements à Genève. C'est ce que je me dois aujourd'hui de dénoncer publiquement, au nom des gens qui attendent ces logements!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je tiens à préciser que, si je prends l'article 88 de notre règlement au pied de la lettre, l'alinéa 2 dit: «Cette restriction ne s'applique ni aux présidents et aux rapporteurs des commissions, ni aux auteurs des propositions et des amendements.» Je n'avais donc pas besoin de prendre le motif de la mise en cause pour

donner la parole au conseiller administratif, dans la mesure où on peut estimer qu'il est l'auteur de la proposition que nous avons sous les yeux. Monsieur Rumo, vous avez la parole.

M. Pierre Rumo (T). Monsieur le président, je voulais précisément lire l'alinéa 2 de l'article 88 et régler cette querelle de juristes.

(M. Froidevaux redemande la parole.)

Le président. J'ai parfois l'impression d'être dans un préau d'école! Monsieur Froidevaux, je vous donne la parole par gain de paix, mais soyez bref!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je veux bien admettre, également par gain de paix, tous les mensonges, mais j'observe simplement que le magistrat ne me contredit pas quand je dis qu'aucun appartement n'est prévu dans cette proposition. Je veux bien admettre tous les autres arguments, mais il n'y a pas un appartement qui soit prévu dans cette proposition, quoi qu'aient dit les membres de ce Conseil.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Ce débat est quelque peu hallucinant! Il avait bien commencé, à savoir que tous les groupes avaient donné leur avis et, tout à coup, il est devenu surréaliste. Beaucoup de choses erronées se sont dites sur cette proposition. Dans ce périmètre qu'on entend urbaniser, sur cette parcelle du Foyer de Sécheron, si je reprends les termes de la proposition PR-363, il y aura une maison de quartier, une crèche, un établissement pour les personnes âgées, des commerces et aussi du logement, ainsi que des espaces verts qu'il faudra aménager. A un moment donné, il faut commencer par quelque chose et la Ville a décidé qu'elle commencerait à faire ce qu'elle est capable de faire, ce qu'elle est la seule à pouvoir faire, c'est-à-dire une étude, puisque avant de réaliser un projet on l'étudie. Aucun projet ne se fait avant d'avoir voté un crédit d'étude. Il est arrivé parfois que nous soyons saisis en même temps du crédit d'étude et du crédit de construction, mais nous avons toujours dit, de manière unanime, que c'était une mauvaise façon de procéder. La procédure rigoureuse et correcte veut qu'on dépose le crédit d'étude et, ensuite, après que l'étude a été faite, le crédit de construction.

Alors, que fait la Ville ici? D'abord, elle dynamise, elle donne l'élan politique; c'est son rôle de dire qu'on va urbaniser cette parcelle et qu'on va construire différents équipements qui vont faire la vie du nouveau quartier à

créer, qui sera rattaché au quartier plus large de Pâquis-Sécheron. La Ville va aménager les espaces verts, créer une crèche, car il y a aussi des besoins urgents en places de crèche; elle va s'occuper de l'espace lié à la maison de quartier et aux besoins des usagers. Parallèlement, elle va faire en sorte que d'autres construisent les 100 logements économiques et les surfaces commerciales qui prendront place sur la parcelle de Sécheron.

Je trouve un peu dommage de devoir faire ce genre d'intervention, mais je devais remettre l'église au milieu du village et dire à toutes les personnes qui n'ont pas la proposition PR-363 sous les yeux que ce qui vient d'être dit, pour une bonne part, n'est pas vrai. Aujourd'hui, la Ville démontre qu'elle est capable de donner un élan politique pour l'aménagement de ce nouveau quartier, en commençant par ce qu'elle est habilitée à faire. Puis, avec d'autres partenaires qui seront peut-être privés – vous transmettez au représentant radical, Monsieur le président – mais aussi avec des fondations de droit public, elle veillera à construire 100 logements à caractère social.

Ce soir, je constate que les partis de l'Alternative et le Conseil administratif prennent leurs responsabilités, qu'ils proposent un projet visant à construire, entre autres choses, du logement, et c'est tant mieux, parce qu'on en a besoin.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée par 58 oui contre 13 non.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux est accepté par 46 oui contre 25 non.

8. Proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 726 000 francs destiné à la première étape du remplacement des pavillons de glaciers ou de billetteries et des toilettes publiques installés sur le pourtour de la rade (PR-364).

Préambule

De longue date, un réaménagement des quais plus esthétique, correspondant à l'image que veut donner Genève de sa rade, est attendu. C'est un des objectifs de législature du Conseil administratif.

La présente demande de crédit porte sur le renouvellement des pavillons actuels par un modèle esthétique, fonctionnel, unique pour l'ensemble de la rade.

Dans ce but, un concours sous forme de mandat d'études parallèles a été organisé au début de l'année 2004.

La Ville de Genève construira les pavillons, assurera leur installation fixe ou saisonnière et les louera aux utilisateurs retenus.

La localisation de l'ensemble des pavillons a été entièrement repensée, en fonction d'une lecture plus respectueuse du site. Le nouveau concept d'implantation libère la promenade sur les quais hauts, ainsi que la vue sur et depuis la rade, et rapproche les buvettes du bord de l'eau, dont elles étaient éloignées jusque-là.

Outre la nécessaire amélioration de l'esthétique et de la localisation des pavillons, il est prévu d'améliorer aussi le niveau de prestations que les exploitants devront fournir, en termes de qualité des produits vendus. Pour cela, un cahier des charges a été élaboré par les services techniques, auquel devront se plier les futurs exploitants.

Avec les pavillons de vente (billets, souvenirs et nourriture), il est prévu de remplacer les toilettes publiques existantes, qui sont en général souterraines, obsolètes et rarement accessibles aux personnes à mobilité réduite, par des unités sanitaires autonettoyantes, dont l'enveloppe sera identique à celle des autres pavillons.

Les canalisations destinées à alimenter les nouveaux pavillons et à recevoir les eaux sales nécessitent d'être entièrement refaites.

Le projet retenu est composé de pavillons à structure métallique et parois en bois dont l'enveloppe extérieure est en métal (bronze) et le toit en double pente. Quand il n'est pas en service, il est sobre et s'expose comme un objet indépendant. En service, de larges pans s'ouvrent, formant auvent, sur des panneaux de bois dans lesquels des fenêtres sont taillées là où cela est utile. Ainsi, l'enveloppe générale est unitaire et l'exploitant peut utiliser les panneaux de bois pour personnaliser son échoppe.

Exposé des motifs

Les pavillons actuels sont des containers de chantier aménagés, des roulottes dépliables ou des cabanons en bois ou en tôle. Ils sont d'une esthétique qui réunit l'unanimité contre eux. Une bonne partie est en mauvais état d'entretien (rouille, palissades bricolées, autocollants publicitaires multiples, mobilier disparate, meubles supplémentaires nombreux, etc.).

Les pavillons sont propriété de l'exploitant, qui s'acquitte d'une redevance à la Ville de Genève pour «utilisation accrue du domaine public». Cette autorisation accordée à titre précaire est renouvelée annuellement.

Les bancs de glaces ont cette appellation car, initialement, ils étaient tenus par des artisans qui fabriquaient eux-mêmes les parfums qu'ils allaient vendre. Un seul exploitant continue cette tradition, les autres revendent de la glace produite industriellement.

Les bancs de glaces, buvettes et petite restauration sont installés le long de la route et ils encombrant la promenade. Ils se protègent alors contre le bruit du trafic et l'envahissement des promeneurs par des palissades, derrière lesquelles ils ajoutent leurs stocks, frigos et autres armoires. Ainsi, d'un container d'environ 8 m de long par 2,80 m de large, l'ensemble atteint 11 m de long par 8 m de large, qui laisse à peine 5 m à la promenade, que doivent se partager le «Petit train» et les promeneurs.

L'objectif est alors, outre une meilleure esthétique, d'apporter des réponses à l'ensemble des problèmes posés. Il est prévu de remplacer les cabanes actuelles par les pavillons issus du concours par mandat d'études parallèles, dont les qualités fonctionnelles et esthétiques sont garanties. La Ville de Genève sera propriétaire des pavillons et assurera leur entretien.

Emplacements: La Conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève a procédé à l'examen des caractéristiques du site, qui fait l'objet d'un plan de site approuvé par le Conseil d'Etat le 25 novembre 1992, de manière à identifier l'impact des implantations actuelles des pavillons et de là, proposer les règles de base des futures implantations.

Il en ressort une lecture du site par secteurs, dont la valeur historique augmente en se rapprochant du cœur de la ville, tant dans la configuration des quais que dans celle des façades qui les ceinturent. Il apparaît aussi que derrière une apparente uniformité du décor, la rade s'est constituée par portions dont la configuration varie fortement: quais étroits, larges rotondes, quai haut flanqué d'un quai bas (quai marchand), alignements d'arbres simples ou doubles, pente douce vers le lac ou dénivelé abrupt.

Il en découle une nécessaire différenciation d'implantation des pavillons selon les secteurs, mais qui respecte les principes suivants: dégagement de la promenade vers les quais hauts, respect de la vue sur et depuis le plan d'eau, ainsi que rapprochement des buvettes du bord de l'eau.

Le concept d'implantation vise à déplacer les grands pavillons (glaciers et restauration) sur les quais bas, au bord de l'eau et à l'abri du bruit de la route. Dans cet environnement tranquille, il sera possible de réduire leur impact sur le site en les débarrassant de leurs palissades et tentes, comme ailleurs autour du lac. Les petits pavillons (toilettes publiques, billetteries, information touristique, location de vélos) seront alignés sous les arbres, en bordure du flux des prome-

neurs. De cette manière, les quais seront rendus dans leur entier à leur vocation de promenade.

Le nombre d'emplacements proposés pour les buvettes est supérieur à l'offre actuelle, mais cela en allongeant la promenade, compte tenu de la création de deux arrêts des nouvelles lignes des Mouettes genevoises sur chaque rive.

Exploitation: un cahier des charges sera donné aux futurs exploitants, fixant les exigences de la Ville de Genève en matière d'accueil, de tenue du pavillon, de choix et de qualité des mets mis en vente. La carte des mets sera adaptée à la demande en autorisant les boissons alcoolisées et la vente de repas ne provoquant pas de nuisances. Enfin, dans les lieux qui s'y prêtent, une restauration encore plus élaborée sera autorisée pour pouvoir profiter pleinement du site de la rade. Il est aussi envisagé de maintenir ouvert toute l'année un ou deux pavillons pour les promeneurs qui veulent affronter les rigueurs de l'hiver, toutefois non chauffés.

Financement: Il est prévu de louer les pavillons suivant un terme long, selon un montant permettant un retour sur investissement en dix ans.

Fonctionnement: Le remplacement des containers et cabanes actuels par les nouveaux pavillons permettra d'offrir à leurs exploitants une installation moderne, adaptée aux exigences de confort et de travail actuelles, qu'ils pourront équiper selon leurs besoins respectifs.

Pour mémoire, la motion M-187 «Pour des quais animés et accueillants» demandait au Conseil administratif de rendre les quais plus attractifs, d'autoriser l'ouverture d'un plus grand nombre de débits de boisson et de nourriture sur les quais, de tenir compte de l'architecture du lieu et de promouvoir l'unité esthétique. Par la motion M-188 «Toilettes pour tous», le Conseil municipal demandait au Conseil administratif d'installer des toilettes supplémentaires pour la saison chaude sur toute la longueur des quais. Le Conseil administratif y avait répondu en annonçant la présente proposition.

Concertation avec la population

Le cahier des charges du concours est issu des entretiens réalisés avec les usagers de la rade et des discussions et séances de travail du groupe de travail Etat-Ville de Genève «Rade» qui réunit les services techniques concernés.

Les intentions générales du Conseil administratif ont été exposées publiquement en octobre 2003 à l'occasion de la concertation publique autour du projet de

réaménagement du quai marchand des Pâquis. Les compagnies de navigation sont intégrées au groupe de travail cité.

Le collège d'experts qui a jugé les projets comprenait un représentant de Genève Tourisme et un représentant de l'Union genevoise des piétons. Un représentant des exploitants actuels a également été invité. Un modèle a été construit afin de tester son fonctionnement et de récolter les avis des intéressés, notamment des exploitants actuels.

Réponses aux motions, postulats, questions écrites, pétitions, etc.

Le projet répond à la motion M-286 du 16 mars 1999, de MM. Pierre-Charles George, Claude Miffon, René Winet, Guy Savary, Fabrice Jucker, Jean-Marc Froidevaux, M^{mes} Arielle Wagenknecht, Anne-Marie von Arx-Vernon et Barbara Cramer: «La population: T'as une belle rade tu sais... La rade: Débarrassez-moi...», et à la pétition P-73 du 16 mars 1999: «Pour un aménagement des quais digne de Genève».

Description de l'ouvrage

Pavillons. De l'extérieur, le projet est une «maisonnette», avec son toit en double pente, recouvert de bronze, matériau qui renvoie à la sculpture publique. Il est lisse et sans ouvertures. Pour sa mise en service quotidienne, de larges pans s'ouvrent de bas en haut, découvrant une seconde enveloppe en bois, dans laquelle sont découpées les ouvertures nécessaires à l'exploitation du pavillon (portes, fenêtres, guichets, vitrines). C'est sur ces panneaux de bois que sont peints l'enseigne et toutes indications voulues aux couleurs choisies par l'exploitant. Le pavillon est posé sur des pieds réglables, pour s'adapter à la configuration du site. La nuit, les pans sont refermés, garantissant la sécurité du pavillon.

Les affectations différentes des pavillons, de buvette, de glacier et restauration, de billetterie des compagnies de navigation (CGN, Mouettes genevoises, Swissboat), de vente de souvenirs, d'information touristique, ou de location de bateaux ou de vélos, sont hébergées dans le même modèle de pavillon, dont la longueur et l'aménagement intérieur s'adaptent à la fonction qu'il doit abriter.

Les toilettes publiques automatisées sont habillées du même revêtement que les autres pavillons pour garantir l'unité dans l'ensemble du pourtour de la rade.

La forme générale, étroite, compacte et allongée, est déterminée par la nécessité d'évacuer par camion une partie des pavillons pendant la saison d'hiver, dans un dépôt de la Ville de Genève, où ils seront repris au printemps, pour être installés sur le site par ses soins.

Terrasse. Pour apporter une réponse au problème des terrasses actuelles, volumineuses, inélégantes et disparates, le projet prévoit l'installation d'une armature en tubes métalliques, supportant un plancher de bois et une toile de protection. Cette toiture reprend la forme de celle du pavillon, ce qui renforce l'unité de l'ensemble. Comme ce dernier, elle est démontée et évacuée pendant la saison d'hiver.

Mobilier. Le remplacement des pavillons s'accompagne du renouvellement du mobilier actuel, à l'esthétique médiocre et souvent dépareillé. Un pré-choix sera alors donné aux futurs exploitants pour assurer la réussite esthétique de l'opération.

Stockage hivernal. Si les containers actuels sont évacués l'hiver par l'exploitant, les nouveaux pavillons, propriétés de la Ville de Genève, seront stockés dans un dépôt lui appartenant. Cela nécessite quelques adaptations lui permettant de stocker de la manière la plus rationnelle les pavillons. Leur enlèvement en automne et leur mise sur le site au printemps seront gérés par la Ville de Genève et précédés d'un état des lieux.

Raccordements. Les raccordements souterrains aux réseaux d'eaux claires et usées, d'électricité et de téléphone ont été organisés par secteurs, comme celui du Port-Noir ou de la Rotonde du quai du Mont-Blanc, de manière à rationaliser les branchements, centraliser les vannes et les compteurs, ainsi que leur gestion ultérieure.

Il n'est pas possible de donner un prix unique de raccordement par pavillon. En effet, certains emplacements prévus sont éloignés des branchements disponibles, ce qui augmente le coût de leurs infrastructures; d'autres au contraire profitent des canalisations existantes proches, ce qui diminue le coût des raccordements.

L'investissement de distribution des pavillons par secteurs varie donc de 76 000 francs à 422 000 francs.

Toilettes publiques. Il y en a sept autour de la rade. Cinq d'entre elles sont souterraines, donc peu salubres et inaccessibles aux personnes handicapées. Trois seulement sont accessibles en tout temps aux personnes à mobilité réduite.

Certaines seront remplacées par un réseau d'unités sanitaires autonettoyantes, automatisées, le long de la route sous les arbres, en bordure du flux principal des promeneurs. Elles seront toujours placées au plus près des glaciers et des billetteries.

Estimation du coût de construction

Le plan de localisation annexé présente l'ensemble des implantations autour des quais de la rade. Si actuellement les pavillons sont confinés entre les jetées des bains des Pâquis et de Baby-Plage, il est proposé d'étendre le périmètre jusqu'aux débarcadères de la ligne des Mouettes genevoises qui traverse la rade, du Port-Noir sur la rive gauche au parc Mon Repos sur la rive droite. Cependant la présente proposition de crédit de travaux concerne les secteurs actuellement occupés par des installations diverses.

	Prix unitaire Fr.	Quantité	Total Fr.
1. Pavillons de glacier-restauration (honoraires et équipement fixe compris)	120000	6	720000
terrasse (y.c. éclairage)	35000	3	105000
Sous-total pavillons			825000
2. Pavillons de souvenirs et billetterie (honoraires et équipement fixe compris)	59000	9	531000
Sous-total pavillons			531000
3. Toilettes publiques (honoraires compris)			
Système de toilette automatique	175000	2	350000
Enveloppe de l'installation	49000	2	98000
Sous-total toilettes publiques			448000
4. Raccordement aux réseaux (honoraires compris)			
Secteur du jet d'eau			250000
Secteur du quai marchand des Eaux-Vives			220000
Secteur du Jardin anglais			69000
Secteur de la rotonde du Mont-Blanc			295000
Secteur du quai Wilson			195000
Sous-total raccordement aux réseaux			1029000
5. Terrassements (honoraires compris)			
Secteur du jet d'eau			25000
Secteur du quai marchand des Eaux-Vives			25000
Secteur du Jardin anglais			35000
Secteur de la rotonde du Mont-Blanc			95000
Secteur du quai Wilson			35000
Sous-total terrassements			215000

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2004 (après-midi)
Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

2239

6. Dépôt hivernal			
Serrurerie			54000
Maçonnerie			32000
Electricité			24000
Palan			30000
Châssis de protection des pavillons	8000	10	80000
Sous-total dépôt hivernal			220000
<i>Récapitulation</i>			
1. Pavillons de glacier-restauration et terrasses			825000
2. Pavillons de vente et billetterie			531000
3. Pavillons de toilettes publiques			448000
4. Raccordement aux réseaux			1029000
5. Terrassements			215000
6. Dépôt hivernal			220000
Sous-total 1			3268000
7. TVA 7,6%	3268000	7,6%	248368
Sous-total 2			3516368
8. Prestations du maître de l'ouvrage			
Honoraires de promotion (4%)			140655
Sous-total 3			3657023
9. Intérêts intercalaires	<u>3 657 023 x 12 x 3,75%</u>		
	2 x 12		68569
Total du crédit demandé pour la première étape, TVA comprise:			3725592
Arrondi à			<u>3726000</u>

Autorisation de construire

Les pavillons saisonniers ne sont pas sujets à une autorisation de construire. Une demande de permission d'emprise sera faite au Service des agents de ville et du domaine public.

Les pavillons pour les toilettes publiques municipales feront l'objet de requêtes en autorisation de construire.

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de juillet 2004 et ne comprennent aucune variation.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront commencer trois mois après le vote du Conseil municipal. La fabrication des pavillons et les travaux d'implantation prendront douze mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle du premier pavillon est prévue trois mois après le début des travaux.

Régime foncier

Les pavillons seront implantés sur le domaine public municipal, à titre précaire.

Programme d'investissements quadriennal (PIQ)

Ce montant est couvert par la rubrique 020.023 «Etude et construction d'édicules et d'établissements publics» d'un montant de 3 000 000 de francs. Le complément sera prélevé sur les rubriques 102.048.02 et 102.048.03 «Aménagement des quais rives gauche et droite», qui prévoient deux fois 5 000 000 de francs dans le premier plan financier d'investissement.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

La réalisation de ces projets n'entraîne aucune charge d'exploitation supplémentaire pour la Ville de Genève.

L'équipement des pavillons, le mobilier, leur entretien et les déplacements saisonniers sont à la charge des locataires.

Quant à la charge financière annuelle sur le montant de 3 726 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, elle se montera à 442390 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

La conception et les projets ont été établis par le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public. Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service entretien du domaine public. Le service bénéficiaire est le Service entretien du domaine public.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'extrait de la séance du Conseil administratif du 23 juin 2004, qui décide de prélever la somme de 192 913,89 francs TTC sur la PR-174 «Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 444 400 francs destiné à l'étude des quais marchands de la rade», afin de réaliser un prototype,

sur proposition du Conseil administratif;

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 726 000 francs destiné à la première étape du remplacement des pavillons et des toilettes publiques installés sur le pourtour de la rade.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3726000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter les montants de 173 300 francs pour les édicules et 192913,89 francs pour le prototype, soit au total 366 213,89 francs, partie du crédit d'étude PR-174 de 1 444 400 francs voté le 19 novembre 2002, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2015.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Annexes: Plan directeur de localisation des pavillons
Plan du pavillon glacier – restauration
Plan de la terrasse
Plan du pavillon billetterie, information touristique, vente de souvenirs
Plan du pavillon toilettes publiques

VILLE DE GENEVE

Service entretien du domaine public
Service d'aménagement urbain
et d'éclairage public

■ 1

Pavillon prototype

■ 6

Pavillons glaciers/petite restauration
Couverts de terrasse: 3

● 9

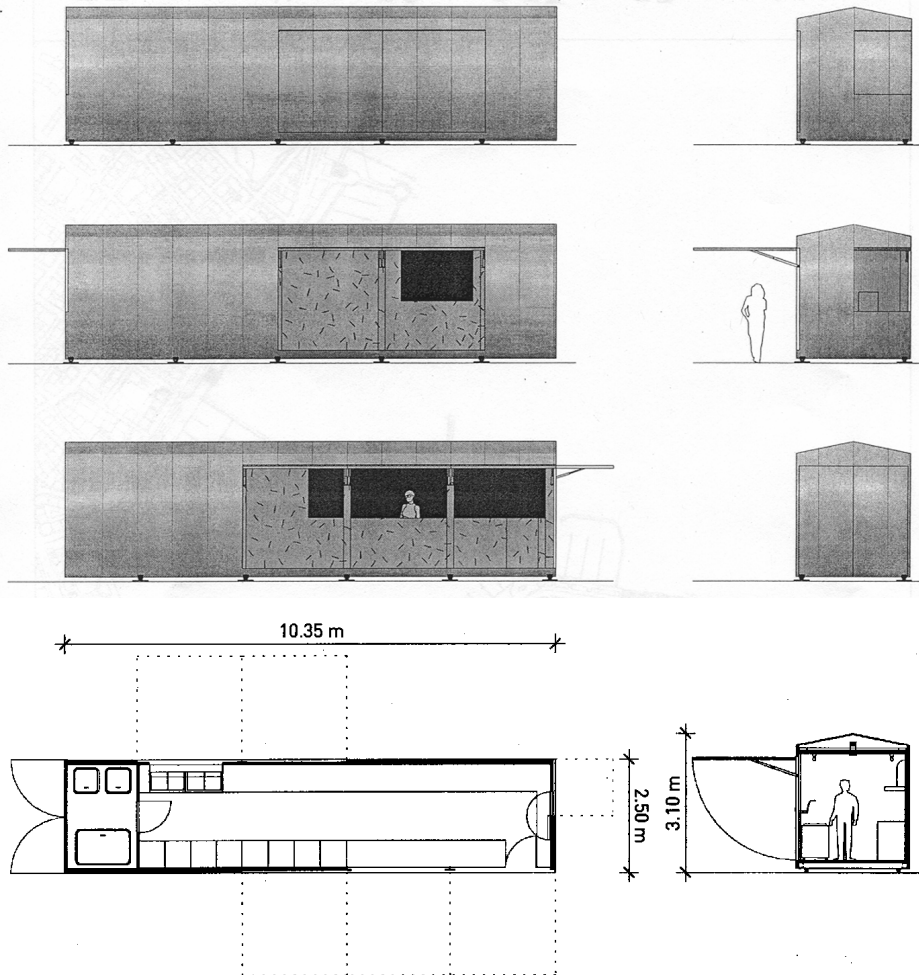
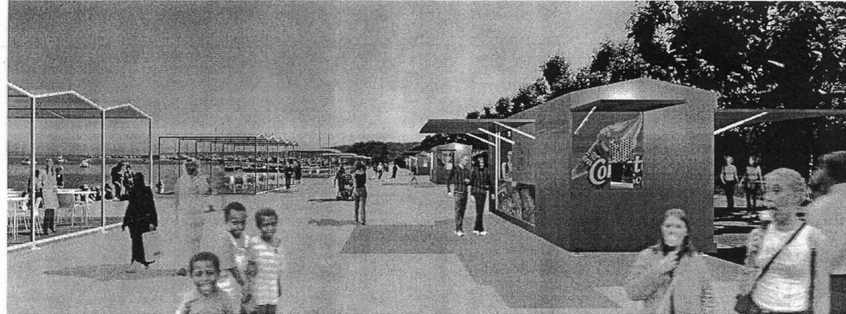
Pavillons de souvenirs et billetteries

▲ 2

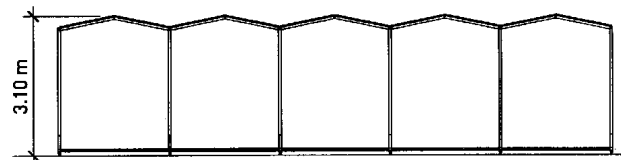
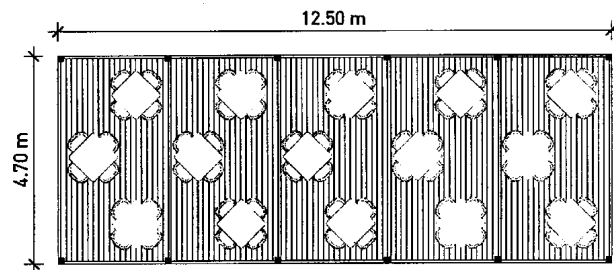
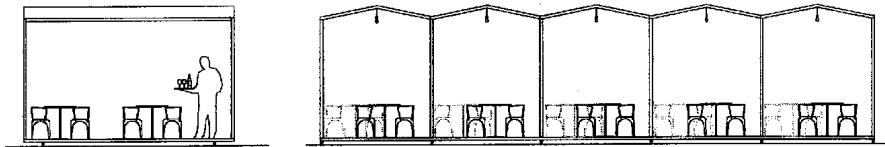
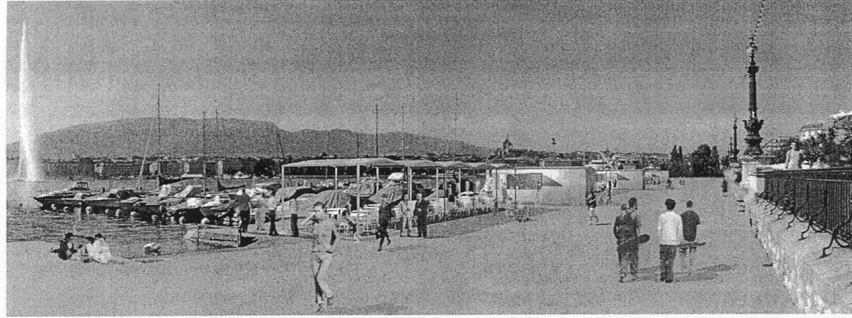
Toilettes publiques

PLAN DE LOCALISATION DES PAVILLONS

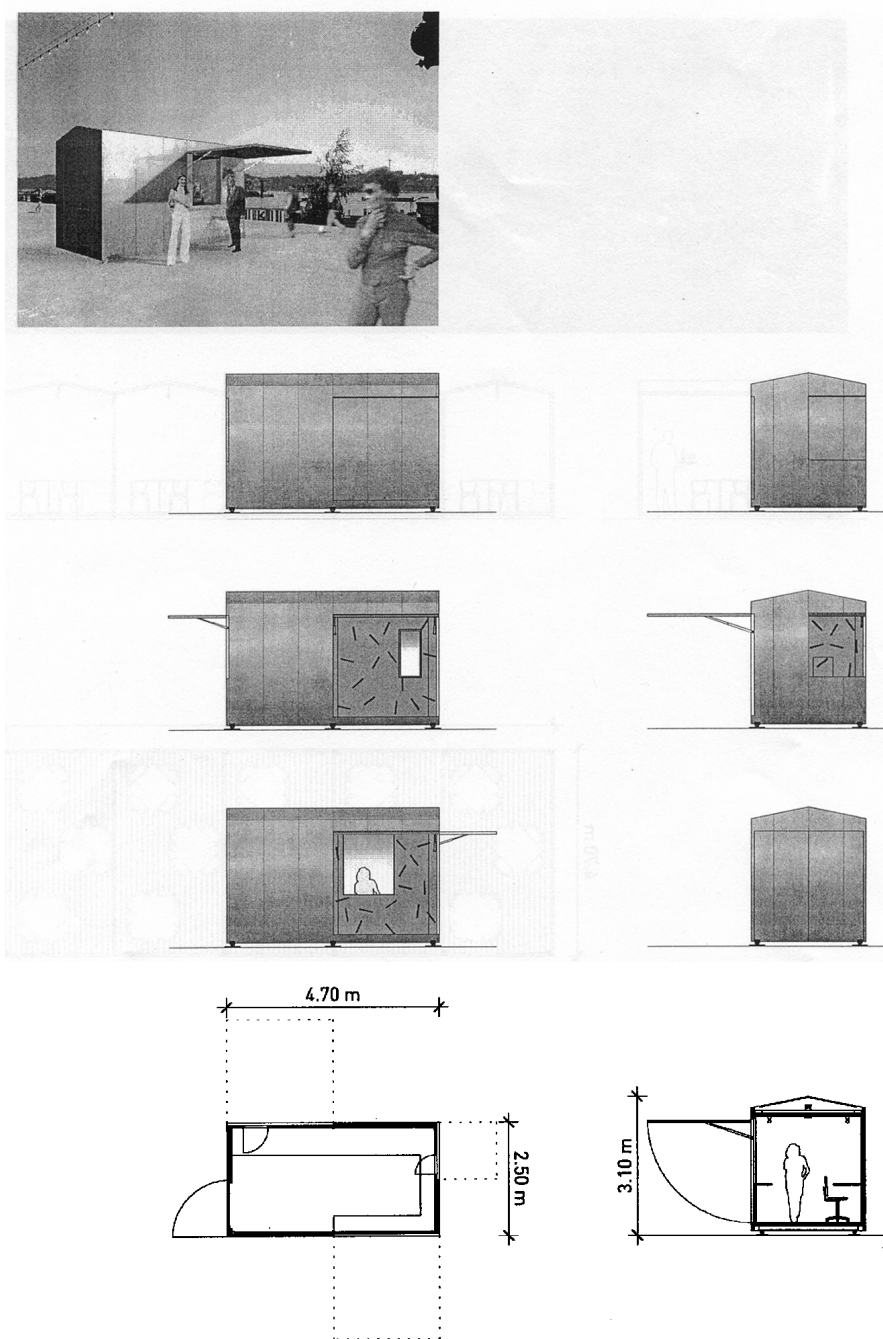




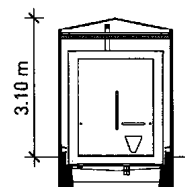
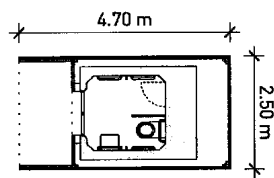
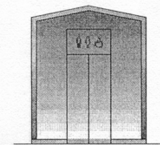
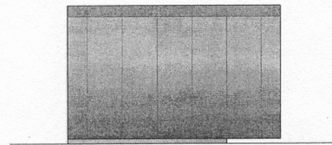
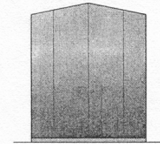
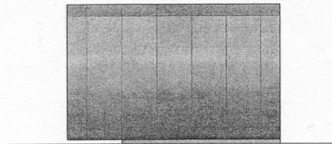
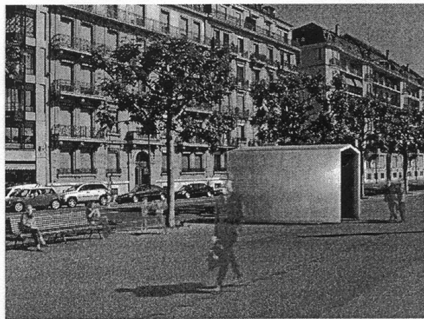
Pavillon glacier et petite restauration



Terrasses couvertes



Pavillon vente de souvenirs, tickets et location



Pavillon toilettes publiques

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif ne s'occupe pas seulement de proposer la construction de logements et d'équipements publics, il se soucie également de l'aménagement de la ville et, en particulier, du site sensible qu'est la rade. Vous nous aviez demandé, à juste titre, de prendre en main ce dossier, ce que nous avons fait, et nous sommes régulièrement en contact avec la commission de l'aménagement et de l'environnement à ce propos.

La proposition PR-364 que nous débattons ce soir concerne les édicules de la rade. Là aussi, nous avons organisé un concours qui a permis d'aboutir à un projet, fort séduisant d'ailleurs, et un prototype est en train d'être construit qui sera présenté vraisemblablement cet automne; dès que nous pourrons le visualiser, vous en serez informés. Ce prototype va remplacer les petites échoppes hétéroclites que nous connaissons aujourd'hui, tant en ce qui concerne les glaciers que la billetterie pour la CGN, par exemple, ou les petites échoppes d'artisans qui vendent des bibelots. Il y aura donc une harmonisation, une unification des constructions, mais nous souhaitons également intervenir sur l'ambiance des quais.

Rassurez-vous, nous n'allons pas modifier la rade et le site naturel. Simple-ment, nous allons mieux réglementer les différents usages de cet endroit et définir un certain nombre de priorités. Notre souhait, et nous sommes nombreux, je crois, à le partager, c'est que Genève soit une ville d'eau, non seulement dans les déclarations, mais également dans la réalité. Il est un peu paradoxal qu'à Genève, aujourd'hui, il faille marcher longtemps pour trouver un endroit où prendre l'apéritif au bord du lac, par exemple. Dans le site de la rade, c'est vite vu, il n'y a pas de tels endroits!

En plus de la qualité des édicules qui sont prévus, nous nous sommes sou- ciés de leur situation dans le lieu. Actuellement, à la sortie du Jardin anglais en direction de la jetée du Jet d'eau, notamment, toute une série de baraques – il est difficile d'utiliser un autre terme – sont juxtaposées les unes aux autres, formant une sorte de muraille qui empêche non seulement d'accéder au lac, mais également de le voir quand on se promène. Nous avons souhaité dépla- cer certains glaciers qui se trouvent aujourd'hui sur le promontoire, donc sur le haut, et les installer sur le quai marchand, à proximité immédiate de l'eau, ce qui permettra à tout un chacun de pouvoir bénéficier de ce site magnifique. Puis, nous avons demandé – cela figure dans le cahier des charges que mon collègue Hediger est en train de préparer avec ses collaborateurs – qu'on ne vende pas seulement des glaces, des cocos ou des ice tea – vous me permettrez ces expressions françaises adaptées! – mais qu'on offre également une petite res- tauration et qu'il soit possible de boire un apéritif ou un coup de blanc sur les quais.

Mesdames et Messieurs, il aura fallu attendre le XXI^e siècle pour voir une telle proposition, c'est dire que c'est quelque chose d'assez exceptionnel! Nous sommes résolus maintenant à intervenir et la proposition PR-364, qui est une première étape pour les endroits les plus criants, vise simplement à remplacer les baraquements actuels des glaciers et de la billetterie de la CGN. Ce sera l'occasion de voir, à l'usage, ce que cela donne. Si nous constatons, vous et nous, que l'expérience est concluante, nous la poursuivrons et une deuxième étape vous sera présentée. Voilà le sens de cette proposition.

Je ne reviens pas sur l'ensemble du dossier, parce que nous aurons l'occasion de l'approfondir en commission. D'ores et déjà, je puis vous dire que, depuis un certain nombre de mois, la délégation du Conseil administratif à l'aménagement examine le dossier, tant au niveau des édifices que de l'aménagement proposé. Nous avons organisé une séance publique au sujet du quai des Pâquis. Vous savez que nous avons un projet pour agrandir et rendre la plage de Baby-Plage plus attractive, plus conviviale. C'est dire que nous avons pris en main ce dossier et que nous élaborons un certain nombre de propositions, de sorte que, dès l'été prochain, les Genevoises et les Genevois puissent constater, de visu, ce qui a changé dans le site de la rade, sur la base des volontés exprimées par le Conseil municipal et le Conseil administratif.

Préconsultation

M. René Winet (R). Le groupe radical a examiné la proposition PR-364 avec un certain intérêt, mais il y a tout de même quelques questions auxquelles nous n'avons pas pu répondre. C'est pourquoi nous proposons le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Par exemple, en ce qui concerne l'exploitation des pavillons, on peut lire dans le préambule que les installations sont construites par la Ville de Genève et que les services de M. Hediger établissent le cahier des charges. A mon avis, l'établissement d'un cahier des charges pour un restaurant, un café, un tea-room devrait être fait par des professionnels; j'espère que le Conseil administratif ne l'oubliera pas. Il faut également s'assurer que, pour les tenanciers, le nombre d'établissements proposés soit viable, afin qu'il n'y ait pas de changements chaque année. La proposition parle de locations sur dix ans, mais si quelqu'un désire vendre son fonds de commerce après deux ans, est-ce que ce sera possible? Risque-t-on, après dix ans, de voir de multiples changements et une valse des tenanciers? Il faut améliorer la qualité, mais qui va la contrôler? Va-t-on instaurer un comité ou créer un service pour contrôler la qualité de tous les fermages et restaurants loués en Ville de Genève?

Toutes ces questions, Mesdames et Messieurs, sont plus importantes que celle de l'esthétique. Je veux bien croire que la qualité des matériaux est bonne, que

l'étude qui a été faite est parfaite, mais, à mon avis, les questions d'exploitation doivent encore être étudiées. Comme vous le savez, l'Office du tourisme n'a pas approuvé cette proposition, ni les autres professionnels. C'est pour toutes ces raisons que le groupe radical vous propose de renvoyer la proposition PR-364 à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Si nous partageons les préoccupations des radicaux sur l'exploitation de ces établissements, nous n'avons pas le même sens de l'esthétique et, de ce point de vue, les caissons de bronze qui nous sont présentés nous inquiètent quelque peu... Nous avons entendu la description idyllique faite par le magistrat, nous avons également vu de superbes maquettes au pont de la Machine, mais, après la beauté des mots, c'est un peu le choc des photos! Je parle de celles qui figurent dans les dernières pages de la proposition.

Nous, démocrates-chrétiens, nous nous réjouissons que le Conseil administratif se préoccupe enfin de l'aménagement des quais car, comme vous le savez, nous avons souvent évoqué cette question durant les années passées; d'ailleurs, nous avons signé une motion dans ce sens en 1999. Si nous sommes inquiets quant à l'esthétique de ces caissons, le fait que cela ne soit qu'une première étape nous rassure. Nous voterons donc le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement, mais en incitant les commissaires qui étudieront le projet à être attentifs à la question de l'esthétique, car il ne faudrait pas handicaper l'aménagement de la rade pour des années avec des édifices défigurant cet espace.

M. Patrice Reynaud (L). Monsieur le président, vous transmettez à M. le magistrat Ferrazino que les libéraux vont se particulariser une fois encore. Mais, rassurez-vous, ce ne sera pas la dernière... Je vais expliquer les raisons pour lesquelles nous n'entrerons pas en matière sur cette proposition. Fait extraordinaire: ce sont les raisons qui viennent de m'être données sur un véritable plateau d'argent par le magistrat lui-même!

Celui-ci, dans la description idyllique qu'il a pu faire de la rade tout à l'heure, a expliqué très justement que le problème essentiel était le rapport de la ville avec l'eau; c'est bien, nous en sommes intimement convaincus. Ce faisant, M. Ferrazino a indiqué que le projet se ferait par étapes. De quelle étape s'agit-il aujourd'hui? Il s'agit de commencer par le secondaire avant d'aborder le principal, le principal étant d'assurer l'accessibilité de l'eau à la population genevoise. Cette accessibilité est entravée précisément par ce que M. Ferrazino a décrit tout à l'heure: ces baraquements, ces hangars à bateau encombrés de vieux pneus, de débris divers, sans parler des véritables fils barbelés qui entourent le poste de la

police de la navigation, sans doute pour des raisons de sécurité, enfin toutes ces choses sympathiques, mais dont je ne suis pas persuadé qu'elles soient considérées par la population genevoise et les touristes comme typiques d'un lieu de villégiature, donnant envie d'aller se reposer au bord de l'eau. Sur ce point, nous sommes parfaitement d'accord avec le magistrat.

Celui-ci nous dit que le Conseil administratif prend le problème à bras-le-corps, mais que fait-il? Il commence par s'intéresser au problème secondaire que sont les buvettes et les différents types d'aménagement... Je ne reviendrai pas sur le caractère éventuellement hideux des pavillons, l'esthétique étant, comme toute chose, une affaire de jugement personnel sur laquelle nous, libéraux, ne voulons même pas entrer en matière. En revanche, nous sommes très inquiets de voir qu'on met, ni plus ni moins, la charrue avant les bœufs. Nous serons toujours d'accord de renvoyer en commission de l'aménagement et de l'environnement un véritable projet d'aménagement de la rade, bien sûr, mais qu'on commence à nous dire que le projet d'aménagement global de la rade permet l'accessibilité du lac au public. Pensez-vous, Mesdames et Messieurs, que ce soit avec des buvettes qu'on va permettre cette accessibilité? Evidemment non! Redéfinissons d'abord ce que nous, Genevois, voulons pour notre rade, en matière d'accessibilité de l'eau, et ce n'est pas à coup de buvettes que nous pourrons le faire, Monsieur le président, certainement pas. Encore une fois, c'est mettre la charrue avant les bœufs.

Le projet est intéressant, mais il nous est présenté en premier, alors qu'il aurait dû l'être tout à fait *in fine*. On nous présente des choses certes passionnantes, mais tant qu'on n'a pas défini ce que doit être la politique de notre Ville pour le réaménagement global de la rade, ce sont des coups d'épée dans l'eau, fût-ce celle du lac! C'est pourquoi, n'en déplaise à certains, le groupe libéral n'envisage pas d'entrer en matière sur ce sujet.

M. Olivier Norer (Ve). La proposition PR-364 n'a pas laissé les Verts insensibles, elle a même donné lieu à des discussions nourries au sein de notre groupe. Tout d'abord, il faut relever qu'elle traite de la rade, qui est le cœur de Genève, pas seulement géographiquement mais aussi affectivement, et, après avoir écouté les interventions de mes préopinants, je vois que le sujet touche.

En l'occurrence, il faudrait se poser la question de ce que l'on voit sur la rade à l'heure actuelle et de ce que l'on est prêt à accepter de voir. La rade est une poubelle de mobiliers urbains: on y voit des baraquements de chantier, plus ou moins publicitaires, des toilettes, un ensemble de mobiliers disparates, pas forcément esthétiques. Ensuite de cela, il y a toute la problématique liée au stationnement des voitures le long des quais et, qu'on parle de parcage licite ou illicite, cela n'est pas acceptable. Nous, les Verts, disons non à la situation actuelle!

En ce sens, nous saluons la proposition PR-364 visant à mettre un peu d'ordre, comme l'a dit M. Ferrazino, à réglementer les usages, à améliorer le mobilier. Là, des questions d'esthétique se posent, auxquelles il est toujours difficile de répondre de manière unanime, mais cela devra être discuté en commission.

Nous saluons aussi le fait que certains privilèges en matière de parking seront supprimés. En effet, il n'est pas acceptable que l'espace public des bords de la rade soit privatisé par quelques parkings localisés, par exemple, le long du quai marchand des Eaux-Vives et du quai du Mont-Blanc. Nous souhaitons qu'on les supprime.

Comme d'autres groupes dans cette enceinte, nous proposons le renvoi de la proposition PR-364 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, mais également à celle des travaux. Nous souhaitons ce double renvoi, afin de mettre en lumière toute une série de questions que nous nous posons et auxquelles nous aimerions obtenir une réponse.

M^{me} Béatrice Graf Lateo (S). Cela fait très longtemps que le Parti socialiste demande un projet ambitieux et de qualité pour le site de la rade, qui est un des lieux les plus beaux de notre ville. Dans ce projet, deux types de questions se posent: l'aménagement général de ce site, si cher aux Genevois, et le type de structures pour cet aménagement, puisque certains dans cette assemblée s'inquiètent de l'aspect esthétique. Il s'agit donc d'envoyer en parallèle ce crédit aux deux commissions, celle de l'aménagement et de l'environnement et celle des travaux. Ces dernières porteront un intérêt particulier au mobilier urbain, pour lequel les conseillers municipaux demandent depuis des années un concept général, ainsi qu'aux toilettes. En effet, le Parti socialiste constate que de nombreux projets sont présentés incluant l'installation de toilettes, alors qu'un concept général n'a pas encore été adopté.

Ces deux problématiques sont distinctes et néanmoins complémentaires et les deux commissions les étudieront en parallèle. Nous espérons que cette étude se fera dans des délais brefs, car cela fait des années que le Parti socialiste déplore l'aménagement de bric et de broc d'un lieu qui est la carte de visite de Genève et qui devrait être convivial, aussi bien pour la population que pour les touristes. Il faudrait aussi réfléchir à l'affichage lumineux sur les toits et à l'affichage en général, pour obtenir quelque chose de plus respectueux du site.

Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste vous invite, Mesdames et Messieurs, à renvoyer la proposition PR-364 à la commission de l'aménagement et de l'environnement et à la commission des travaux.

M. Pierre Rumo (T). Le Parti du travail est évidemment favorable à ce projet et il espère que celui-ci va être examiné rapidement, mais sérieusement, par une commission, si possible celle de l'aménagement et de l'environnement. En effet, nous devons discuter du projet sur le plan esthétique et j'espère que cela pourra être fait lors des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

J'aimerais souligner qu'une personnalité des milieux immobiliers, M. Thierry Barbier-Mueller, s'est réjoui de ce projet, dans son tout-ménage – comme je l'ai dit à M. Muller, j'essaie de lire toute la presse et tous les documents qui peuvent paraître en la matière! – et qu'il a félicité le Conseil administratif de donner une impulsion nouvelle à la rade, qui est un des joyaux de notre ville. C'est dire que ce projet plaît à certains membres éminents du Parti libéral...

Quant aux questions soulevées par M. Winet, il est vrai qu'elles existent, notamment celle du rôle attribué aux commerçants qui exploitent actuellement les bancs de glace, mais l'association desdits commerçants a un juriste éminent, et ce sera l'objet de mon interpellation I-123, lors d'une prochaine session du Conseil municipal.

M. Robert Pattaroni (DC). En prolongement de l'intervention de mon collègue de parti tout à l'heure, je voudrais relever que nous aurons plaisir à prendre l'apéritif les pieds dans l'eau. J'espère, Monsieur Ferrazino, que vous nous convierez à l'inauguration de la première petite boutique qui sera ouverte, et qui aura, si possible, l'esthétique souhaitée par mon collègue Lathion.

De même, nous avons été surpris en bien en apprenant qu'on pourra, le cas échéant, manger quelque chose et profiter, comme c'est écrit dans la proposition, d'une restauration «encore plus élaborée». Bravo, Monsieur Ferrazino! Mais pourquoi alors voudriez-vous revenir en arrière à l'Ile Rousseau et ne permettre qu'un modeste tea-room? Il y a là une certaine contradiction, mais nous sommes persuadés que vous allez reconsidérer la question dans son ensemble et faire en sorte que l'Ile Rousseau continue à accueillir un restaurant à l'égal de ceux que vous voulez installer au bord de l'eau.

M. Bruno Martinelli (AdG/SI). L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) se réjouit de ce projet et souhaite le faire avancer vite, car c'est une nécessité de mettre de l'ordre dans ce mobilier urbain. Nous avions pensé, lors de notre caucus, que cette proposition méritait d'aller à la commission des travaux, qui, si je ne me trompe pas, a déjà étudié ce problème dans les années écoulées. Cela dit, si le plénum décide d'envoyer cette proposition à la com-

mission de l'aménagement et de l'environnement, nous ne nous y opposerons pas. Par contre, nous nous opposerons avec fermeté au renvoi de cette proposition à deux commissions. En effet, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous souhaitons que ce projet avance rapidement et, par expérience, nous savons qu'un objet renvoyé dans deux commissions finit parfois par s'ensabler et par ne plus avancer.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Je ne pensais pas prendre la parole dans ce débat, mais je dois tout de même relever deux ou trois choses. M. Rumo dit que certains libéraux se réjouissent du projet de la rade, mais vous lui transmettez, Monsieur le président, que tout le monde se réjouit du projet de réaménagement de la rade! Qui, dans cette ville, n'a pas souhaité, à un moment ou un autre, qu'on réalise enfin quelque chose d'ambitieux autour de la rade? M. Ferrazino a relevé qu'il a fallu attendre le XXI^e siècle pour voir cette proposition. Pour ma part, je trouve décevant qu'il faille attendre le XXI^e siècle pour voir ce projet-là pour la rade de Genève! Vous allez me dire que, dans la proposition, on ne voit que des photos et qu'on ne se rend pas très bien compte, mais je suis quand même extrêmement déçu.

Sur les bancs de l'Alternative, personne n'a vraiment voulu dire oui ou non, et certains groupes demandent le renvoi dans deux commissions: c'est assassiner cette proposition et nous devons attendre longtemps pour avoir la rade que notre ville mérite.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est rendue à Lyon et a vu le projet des berges du Rhône. C'est là un projet ambitieux, en relation avec l'eau. En revanche, mettre quelques baraquements les uns à côté des autres pour vendre encore des saucisses, pour faire encore plus de concurrence aux restaurateurs de la ville qui se plaignent déjà de ne pas arriver à tourner, c'est une proposition décevante. Je m'attendais à ce que le Conseil administratif nous présente un projet beaucoup plus ambitieux pour notre ville, une vraie et belle rade, un aménagement en rapport avec l'eau. Je suis déçu et je trouve que demander un double renvoi de cette proposition en commission, c'est l'assassiner!

M. Eric Ischi (UDC). Je donnerai, en quelques mots, la position de l'Union démocratique du centre. L'aménagement de la rade ne date pas d'aujourd'hui, on en parle depuis fort longtemps. Notre groupe salue l'arrivée de ce projet, même s'il y a des nuances à apporter et pas mal de questions à poser. C'est la raison pour laquelle nous proposons le renvoi à une seule commission, c'est-à-dire la commission de l'aménagement et de l'environnement.

2254 SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2004 (après-midi)
Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée par 54 oui contre 14 non.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement ainsi qu'à la commission des travaux est accepté par 36 oui contre 27 non (1 abstention).

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous arrêtons là nos travaux. Je vous souhaite un bon appétit!

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2194
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2194
3. Prestation de serment de M. Vincent Schaller, remplaçant M ^{me} Renate Cornu, conseillère municipale démissionnaire	2195
4. Questions orales.....	2195
5. Motion de MM. Guillaume Barazzone, Guy Mettan, Lionel Ricou, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion et M ^{me} Alexandra Rys: «Pour plus d'espaces verts sur la plaine de Plainpalais» (M-469)	2206
6. Interpellation de M. Pierre Maudet: «Le Conseil administratif veut-il courber le Conseil municipal pour changer de ligne?» (I-115)	2207
7. Proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 839 300 francs destiné aux études d'aménagement et de réalisation d'un espace de vie enfantine (crèche), d'espaces polyvalents de type «maison de quartier» et d'un parc public sur le périmètre dit «Foyer de Sécheron», sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles 2129 et 2213 (partielle), feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-363)	2210
8. Proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 726 000 francs destiné à la première étape du remplacement des pavillons de glaciers ou de billetteries et des toilettes publiques installés sur le pourtour de la rade (PR-364) ...	2232
9. Propositions des conseillers municipaux	2254
10. Interpellations	2254
11. Questions écrites	2254

La mémorialiste:
Marguerite Conus